

Plan de travail (2018- 2019)

Mise en œuvre des mesures correctives en vue de se
conformer à la norme ITIE

Sommaire

Abréviations et acronymes	4
Contexte et justification.....	5
Explication du plan de travail.....	5
Première partie : description des actions	7
I.1 : Axe stratégique n°1 : renforcement du suivi du processus ITIE par le groupe multipartite.....	7
Objectif 1.1: renforcer le suivi du processus ITIE par le GMP.....	8
Objectif 1.2 : consolider la viabilité institutionnelle de l'ITIE au Congo	10
Objectif 1.3 : assurer un environnement favorable à la liberté d'expression de la société civile et à sa participation au processus ITIE	11
I.2 : Axe stratégique n°2: Amélioration de la divulgation des données	11
Objectif 2.1 : améliorer la divulgation des données contextuelles et le cadre fiscal du secteur des industries extractives	12
Objectif 2.2 : améliorer la publication des données sur les activités de production et d'exportation dans le secteur extractif du Congo	14
Objectif 2.3 : améliorer la transparence des revenus, la qualité et le niveau des informations publiées	15
Objectif 2.4 : clarifier l'affectation des revenus du secteur des industries extractives	15
Objectif 2.5 : apprécier la contribution du secteur extractif au développement socio-économique du Congo	16
Objectif 2.6 : produire périodiquement les rapports ITIE 2016, 2017, 2018 et 2019	17
I.3- Axe stratégique n°3 : résultats et impact du processus ITIE au Congo	17
Objectif 3.1 : planifier la communication sur le processus ITIE en République du Congo.....	18
Objectif 3.2 : diffuser les rapports ITIE	18
Objectif 3.3 : diffuser les rapports KPMG	19
Objectif 3.4 : fournir au public les données ITIE en format données ouvertes	19
Objectif 3.5 : améliorer la visibilité de l'ITIE en République du Congo	20
Objectif 3.6 : suivre et évaluer la mise en œuvre de l'ITIE au Congo	21
Objectif 3.7 : évaluer l'impact de l'ITIE sur l'amélioration de la gestion du secteur des industries extractives	22
I.4- Axe stratégique n°4 : renforcement de capacités	22
Objectifs 4.1 : renforcer les capacités techniques et humaines du secrétariat technique	

permanent	22
Objectif 4.2 : élaborer et rendre opérationnel un plan de renforcement de capacités des parties prenantes au processus ITIE	23
Objectif 4.3 : renforcer l'expérience des membres du GMP en matière de l'ITIE par la participation aux réunions d'échanges et de formation	24
I.5- Axe stratégique n°5 : consolidation et pérennisation du processus ITIE au Congo	25
Objectif 5.1 : contribuer à l'application effective de la loi n°10-2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques	25
Objectif 5.2 : mettre en œuvre le processus de validation de la République du Congo	26
I.6- Axe stratégique n°6 : mobilisation de ressources financières et techniques	26
Objectif 6.1 : mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'actions	27
II- Cadre logique des actions du plan	28
III- contraintes de capacités et risques	45
IV- budget prévisionnel triennal (2018-2020)	47
V- plan de financement du plan	61

Abréviations et Acronymes

BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CD	Compact disc
CR	Compte rendu
CE	Comité exécutif
DAO	Dossier d'appels d'offres
GMP	Groupe multipartite
IE	Industries extractives
IOV	Indicateur objectivement vérifiable
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
PAD	Partenaires au développement
PIB	Produit intérieur brut
STP	Secrétariat technique permanent
SV	Source de vérification
TDR	Termes de références
UE	Union européenne

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Engagé dans le processus ITIE depuis 2004, la République du Congo fournit progressivement des efforts dans la mise en œuvre de la norme ITIE, afin de mieux l'intégrer dans son système de gouvernance pour plus de transparence dans le secteur des industries extractives, qui contribue à plus de 85% de son budget annuel.

Après son adhésion volontaire en juin 2004, la République du Congo obtint en février 2008, le statut de « **pays candidat à l'ITIE** » et mit en œuvre son premier plan d'actions 2008-2010. Au terme de cette mise en œuvre, le conseil d'administration international jugea insuffisants les efforts accomplis par le Congo.

Pour permettre à la République du Congo de parfaire son processus, ce dernier fit des recommandations et lui accorda un délai supplémentaire pour les mettre en œuvre avant de se soumettre à une nouvelle validation en 2012. L'évaluation du plan de travail 2011-2012 par le validateur constata des progrès suffisants et permit au conseil d'administration international de février 2013 d'accorder le statut de « **pays conforme** » à la République du Congo.

«Les pays Conformés ont l'obligation de continuer à respecter les Principes et les Exigences de l'ITIE afin de conserver leur statut de pays Conforme ». Dans ce cadre, la République du Congo élaborera et mit en œuvre les plans de travail 2013-2015 puis 2016 et 2017 avant de se soumettre à une nouvelle validation en avril 2017.

A l'issue de cette validation, le Conseil d'Administration international de l'ITIE de juin 2018 a convenu que, « dans l'ensemble, la République du Congo a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme ITIE. Conformément à l'exigence 8.3.c. La République du Congo sera tenue de prendre des mesures correctives avant que n'intervienne la deuxième validation le 29 décembre 2019... »

C'est pour mettre en œuvre les mesures correctives que la République du Congo élabore ce plan de travail (juillet 2018 à décembre 2019), afin de se conformer à la norme ITIE

EXPLICATION DU PLAN DE TRAVAIL

Ce plan met en exergue les mesures correctives que la République du Congo doit prendre et mettre en œuvre pour améliorer son processus ITIE en vue de la prochaine validation. Ces mesures visent également à renforcer l'efficacité et l'efficience du processus afin d'élever le niveau de transparence et de redevabilité dans la gouvernance des industries extractives et dans la gestion revenus qu'elles rapportent au pays. Ces mesures s'articulent autour de six (6) axes stratégiques suivants : **(i) renforcement du suivi du processus ITIE par le groupe multipartite, (ii) amélioration de la divulgation des données, (iii) évaluation des résultats et de l'impact du processus ITIE au Congo, (iv) renforcement de capacités des parties prenantes au processus, (v) pérennisation du processus ITIE, (vi) mobilisation des ressources financières.**

Chaque axe stratégique se décline en plusieurs activités dans la mise en œuvre conduira à atteindre les objectifs suivants :

Pour l'axe 1 : **Renforcement du suivi du processus ITIE par le groupe multipartite**

- Renouveler la composition du groupe multipartite en accord avec les documents juridiques,
- Examiner, formaliser et publier la politique relative aux indemnités journalières des membres du groupe multipartite,
- Garantir la conformité des termes de références du GMP à l'exigence 1.4
- Assurer un environnement favorable à la participation de la société civile et veillez au respect de leurs droits aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe multipartite.

Pour l'axe 2 : Amélioration de la divulgation des données

Améliorer la qualité des rapports ITIE, notamment :

- Clarifier les règles et les pratiques régissant les relations financières entre les entreprises d'État extractives et le gouvernement, les dépenses quasi budgétaires, le niveau de participation de l'État et l'assurance qualité des données,
- Présenter les informations sur la vente des revenus en nature de l'État ventilées par acheteur afin de garantir une conformité plus ponctuelle à l'article 16 de la Loi de mars 2017 sur la transparence et à l'Exigence 4.2 de la Norme ITIE et aussi assurer une plus grande transparence dans le rôle du commerce des produits pétroliers,
- Clarifier les accords de fourniture d'infrastructures avec la Chine, ENI Congo et autres,
- Produire et publier les rapports ITIE 2016, 2017, et 2018

Pour l'axe 3 : Evaluation des résultats et de l'impact du processus ITIE au Congo,

- Améliorer l'accessibilité et la divulgation des données ITIE par des actions de communication, la politique des données ouvertes ;
- Faire le suivi des recommandations ;
- Commander une étude pour évaluer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Pour l'axe 4 : Renforcement de capacités des parties prenantes au processus

- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des parties prenantes en général et de la société civile et du secrétariat technique en particulier ;
- Renforcer l'expérience des membres du GMP par la participation aux réunions internationales d'échanges et de formation.

Pour l'axe 5 : Consolidation et pérennisation du processus ITIE

- Contribuer à l'application effective de la loi n°10-2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques,
- Veiller à l'intégration de la transparence dans le système gouvernemental et de gestion,
- Organiser le processus de validation par le secrétariat international.

Pour l'axe 6 : Mobilisation des ressources financières.

- mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de ce plan de travail.

Aux activités **des axes** susmentionnés, il faut ajouter celles menées quotidiennement par le secrétariat technique permanent notamment, l'organisation des réunions du GMP, la gestion administrative et financière du Comité Exécutif de l'ITIE, etc.

La première partie de ce plan fait la description des actions à mettre en œuvre en vue de répondre aux mesures correctives du rapport de validation. Chaque axe compte un ou plusieurs objectifs spécifiques qui se déclinent en une ou plusieurs activités disposant chacune, des indicateurs objectivement vérifiables

La 2^e partie du plan présente le cadre logique des activités indiquant pour chaque objectif, les résultats attendus, les tâches à accomplir, les indicateurs et les sources de vérification, le responsable, le délai de mise en œuvre ainsi que les coûts associés essentiels pour l'exécution des tâches.

Le 3^e chapitre présente le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement et les risques du plan de travail

I-DESCRIPTION DES ACTIONS

I.1- AXE STRATEGIQUE N°1 : RENFORCEMENT DU SUIVI DU PROCESSUS ITIE PAR LE GROUPE MULTIPARTITE

A l'issue de la validation, il a été constaté des faiblesses dans le suivi du processus par le groupe multipartite. En vue de son amélioration, des mesures correctives suivantes ont été formulées au gouvernement :

- ***Renouveler la composition du groupe multipartite en accord avec les documents juridiques ;***
- ***Examiner, formaliser et publier la politique relative aux indemnités journalières des membres du groupe multipartite ;***
- ***Veillez à ce que les termes de références du GMP soient conforme à l'exigence 1.4, publiquement accessibles et mis en œuvre dans la pratique ;***
- ***Assurer un environnement favorable à la participation de la société civile et veillez au respect de leurs droits aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe multipartite.***

Pour mettre en œuvre ces mesures avec efficacité, des réformes utiles et nécessaires qui visent à dynamiser le GMP et à améliorer la mise en œuvre de l'ITIE au Congo doivent être entreprises dans le respect d'un juste équilibre entre une plus forte implication du gouvernement et une garantie de l'efficacité d'un GMP renouvelé par le renforcement de leur capacité en matière de l'ITIE.

Le renforcement du suivi du processus passe donc par le renouvellement du GMP, la clarification de ses missions et l'élévation du niveau de participation du gouvernement.

Le renouvellement ayant pour conséquence immédiate le départ de certains membres expérimentés sur le mécanisme ITIE, la République du Congo compte, face aux défis de réussir les mesures correctives dans les délais impartis, maintenir le niveau de maturité atteint par le GMP actuel. Ainsi, pour capitaliser l'expérience acquise par le GMP, chaque partie prenante devra, lors du remplacement de ses membres, renouveler le mandat d'au plus trois membres du comité exécutif sortant.

Ainsi, le renouvellement va s'opérer par le remplacement d'au moins 5 membres de chaque partie prenante et le renouvellement du mandat d'au plus trois anciens membres pour chaque partie prenante.

Quelques membres actifs disponibles du GMP sortant vont rejoindre le secrétariat technique permanent pour renforcer ses capacités humaines en vue de garantir son efficacité dans la mise en œuvre des décisions du GMP.

La clarification des missions du GMP passe par l'élaboration des termes de références du GMP clairs et conformes à l'exigence 1.4. Il s'agit donc de réviser les missions du GMP définies dans les documents juridiques de l'ITIE Congo.

L'élévation du niveau de participation du gouvernement au GMP passe par la recombinaison des représentants de l'administration publique. Il s'agit de faire entrer un parlementaire dans le GMP et de réorganiser le bureau du GMP en intégrant un membre de gouvernement dans la direction des réunions du GMP.

Pour obtenir des résultats escomptés, le gouvernement va se focaliser sur les trois objectifs spécifiques suivants :

- *Renforcer le suivi du processus ITIE par le GMP ;*
- *consolider la viabilité institutionnelle de l'ITIE au Congo*
- *assurer un environnement favorable à la liberté d'expression de la société civile et à sa participation au processus ITIE.*

Chaque objectif, se décline en plusieurs activités comme il suit :

a) Objectif 1.1: renforcer le suivi du processus ITIE par le GMP

- **Résultat 1.1 : le suivi du processus par le GMP est renforcé**

Tâches à accomplir

Pour atteindre cet objectif, le Congo compte réaliser les tâches suivantes :

- ✚ **R1.1A1 : Elaboration du manuel des procédures de désignation et de renouvellement des membres du GMP**
 - *organisation d'une réunion de la commission gouvernance pour la définition des objectifs du manuel ;*
 - *définition du mode de désignation et de renouvellement des membres du GMP ;*
 - *rédaction du manuel des procédures ;*
 - *Examen et adoption du manuel par le Comité exécutif ;*
 - *publication du manuel des procédures.*
- ✚ **R1.1A2 : Mise en œuvre de la procédure de désignation et de renouvellement du GMP**
 - *Information des parties prenantes sur le lancement de la procédure de renouvellement du GMP ;*
 - *Désignation des membres par les parties prenantes ;*
 - *Publication d'un arrêté portant nomination des membres du GMP*
- ✚ **R1.1A3 : Elaboration des termes de références du GMP**
 - *élaboration des TDRs du GMP ;*
 - *examen, adoption et publication des TDRs par le GMP.*

- ✚ **R1.1A4 : Fixation des indemnités journalières et autres paiements des membres du GMP**
 - *élaboration du projet d'arrêté de fixation des indemnités journalières ;*
 - *examen et adoption du projet d'arrêté de fixation des indemnités ;*
 - *publication de l'arrêté par le ministère des finances.*

- ✚ **R1.1A5 : élaboration et révision annuel du plan de travail (juillet 2018 – décembre 2019)**
 - *organisation d'une séance de travail de la commission finance pour la définition des axes stratégiques et des objectifs du plan ;*
 - *organisation d'une réunion d'échanges autour des axes et des objectifs du plan en vue de la définition des activités y afférentes ;*
 - *révision du plan de travail (juillet 2018-2019) ;*
 - *examen et adoption du plan de travail par le Comité Exécutif ;*
 - *publication du plan de travail ;*
 - *révision annuel du plan de travail (2019)*

- ✚ **R1.1A6 : élaboration du projet du nouveau décret portant réorganisation du cadre juridique et institutionnel de l'ITIE en République du Congo**

- ✚ **R.1.1A7 : publication du décret portant réorganisation du cadre juridique de l'ITIE en République du Congo.**

❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 1.1**

- ✓ **IOV/SV1** : *existence du manuel des procédures de désignation et d renouvellement des membres du GMP (version papier et électronique du manuel des procédures de désignation des membres du GMP, compte rendu session d'adoption par le GMP, liste des présences) ;*

- ✓ **IOV/SV2** *existence des documents ayant marqués les activités de mise en œuvre de la procédure de désignation des membres du GMP (version papier de la note d'information des parties prenantes, coupure de presse, compte rendu des réunions avec les parties prenantes, liste des présences, liste de désignation des membres de chaque partie prenante, procès-verbaux des réunions de désignation par les OSC)*

- ✓ **IOV/SV3** : *existence des TDR, (Version papier et électronique des TDR, comptes rendus des sessions d'adoption des TDR, liste des présences.)*

- ✓ **IOV/SV 4** : *existence d'un arrêté fixant les indemnités des membres du GMP (version papier de l'arrêté portant fixation des indemnités des membres du GMP, compte- rendus des réunions des commissions finances et gouvernance d'élaboration du projet d'arrêté, comptes rendus des réunions d'adoption par le GMP, listes des présences) ;*

- ✓ **IOV/SV5** : *existence du plan de travail (versions papier et électronique du plan de travail (juillet 2018- décembre 2019), compte rendu de la session d'adoption dudit plan par le GMP, liste des présences) ;*

- ✓ **IOV/SV6** : *existence du projet du nouveau décret portant réorganisation du cadre juridique et institutionnel de l'ITIE (version papier et électronique du projet du nouveau décret,)*

- ✓ *IOV/SV7 : existence du décret portant réorganisation du cadre juridique de l'ITIE.*

b) Objectif 1.2 : consolider la viabilité institutionnelle de l'ITIE au Congo

- **Résultat 1.2 : les institutions de l'ITIE fonctionnent régulièrement et efficacement à tous les niveaux et contribuent à une mise en œuvre efficace du plan de travail.**

Activités

Les activités de cet objectif sont les suivantes ;

- ✚ **R1.2A1** : organisation régulière des réunions du GMP conformément aux termes de référence et règlement intérieur du GMP ;
 - ✚ **R1.2A2** : tenue régulière des réunions des commissions permanentes;
 - ✚ **R1.2A3** : animation des points focaux ;
 - ✚ **R1.2A4** : prise en charge des indemnités de sessions et autres paiements aux membres du Comité Exécutif ;
 - ✚ **R1.2A5** : prise en charge et fonctionnement du bureau du Comité Exécutif ;
 - ✚ **R1.2A6** : prise en charge et fonctionnement du secrétariat technique permanent (charges du personnel et autres frais généraux) ;
 - ✚ **R1.2A7** : prise en charge et fonctionnement des commissions permanentes.
- ❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 1.2**
- *IOV/SV1 : existence des dossiers traités des décisions prises (comptes rendus des réunions du GMP, communiqué final sanctionnant les sessions, registre des décisions du GMP, liste des présences, version papier et électroniques des dossiers traités) ;*
 - *IOV/SV2 : existence des projets des dossiers élaborés (rapport des réunions des commissions, versions papiers et électroniques des dossiers traités et proposés au GMP, liste des présences) ;*
 - *IOV/SV3 : comptes rendus des séances d'animation des points focaux, liste des présences, version papiers et électroniques des données collectées) ;*
 - *IOV/SV4 : existence des pièces comptables pour la prise en charge des membres du GMP (fiches de paiement des indemnités des membres, des frais de missions et autres (hôtel, billets d'avion, restauration) ;*
 - *IOV/SV5 : existence des pièces comptables pour la prise en charge et le fonctionnement du bureau (fiche de paiements des indemnités et des frais de missions, factures des autres frais généraux) ;*
 - *IOV/SV6 : existence des pièces comptables pour la prise en charge et le fonctionnement du secrétariat technique (bulletin de paie, factures des fournitures informatique et de bureau, internet, téléphone, transport et déplacement, autres services consommés) ;*

- **IOV/SV7** : existence des pièces comptables pour la prise en charge et le fonctionnement des commissions (fiche des paiements des primes, factures restauration, hébergement, transport, téléphone, internet)

c) Objectif 1.3 : assurer un environnement favorable à la liberté d'expression de la société civile et à sa participation au processus ITIE

- **Résultat 1.3** : la société civile s'exprime librement et participe de manière active à la mise en œuvre de l'ITIE sans contrainte, ni représailles.

Activités

Les activités suivantes sont à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :

- ✚ **R1.3A1** : Elaboration d'un cahier de charges de la société civile relatif au protocole de la société civile ;
- ✚ **R1.3A2** : organisation d'un atelier de sensibilisation sur la norme ITIE et le protocole de la société civile ;
- ✚ **R1.3A3** : instauration d'un dialogue avec le gouvernement en vue de garantir la liberté d'expression, de participation, de manifestation et d'actions de la société civile ;
- ✚ **R1.3A4** : plaidoirie auprès du gouvernement pour la mise en place d'une loi consensuelle portant fonctionnement des organisations de la société civile ;
- ✚ **R1.3A5** : association de la société civile qui ne siège pas au GMP dans la mise en œuvre du processus ITIE.

❖ Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 1.3

- **IOV/SV1** : existence du cahier de charge de la société civile, compte rendu d'adoption, liste des présences ;
- **IOV/SV2** : TDR de l'atelier, rapport de l'atelier, liste des participants, coupures de presse sur l'atelier, CD et autres supports électroniques de l'atelier ;
- **IOV/SV3** : Rapports des réunions d'échanges avec le gouvernement, lettre d'engagement du gouvernement ;
- **IOV/SV4** : comptes rendus des réunions avec les entités gouvernementales ;
- **IOV/SV5** : rapports des activités de restitution avec les OSC non membres

I.2. AXE STRATEGIQUE N°2: AMELIORATION DE LA DIVULGATION DES DONNEES

Au cours de ces 8 dernières années, la République du Congo a connu une évolution substantielle dans la divulgation des données de son secteur extractif. La publication des contrats et licences dans le journal officiel de l'Etat, la production et publication trimestrielle des rapports KPMG sur les données de la commercialisation de sa part de brut, les rapports ITIE sur les recettes pétrolières, gazières, minières et forestières.

Malgré ces progrès significatifs, voire satisfaisants notifiés par le Secrétariat International en matière de divulgation des données, des efforts restent encore à faire pour plus de transparence. Ainsi, plusieurs recommandations en lien avec la divulgation des données ont été formulées par le validateur à l'endroit de la République Congo pour lui permettre de se conformer aux exigences 2 à 6 de la norme ITIE 2016.

Pour y arriver, le gouvernement s'est fixé sept (7) objectifs spécifiques à atteindre afin que les données sur le secteur des industries extractives soient disponibles et accessibles à tous conformément à *l'article 66 de la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques*.

C'est dans ce cadre que plusieurs activités vont être mise en œuvre de manière structurée et par objectif.

- a) **Objectif 2.1** : améliorer la divulgation des données contextuelles et le cadre fiscal du secteur des industries extractives.
- **Résultat 2.1** : la divulgation des données contextuelles et le cadre fiscal du secteur des industries extractives est améliorée.

Activités

Pour y parvenir les activités ci-dessous vont être réalisées :

- ✚ **R2.1A1 : Publication des informations sur l'environnement juridique et le cadre fiscal**
 - élaboration d'une fiche technique de divulgation des informations sur l'environnement juridique et le cadre fiscal ;
 - examen de la fiche par le groupe multipartite ;
 - publication des informations sur l'environnement juridique et le cadre fiscal sur le site web de l'ITIE Congo;
 - mise à jour quotidienne des ces informations.
- ✚ **R2.1A2 : Description claire du cadre budgétaire, des rôles et des responsabilités des entités gouvernementales clés dans les secteurs minier, pétrolier et gazier.**
 - intégration dans les prochains termes de références de l'administrateur indépendant, du besoin de clarification du cadre budgétaire, des rôles et des responsabilités des entités gouvernementales dans les secteurs minier, pétrolier et gazier.
- ✚ **R2.1A3 : Amélioration de la définition du nombre des licences minières, pétrolières et gazières octroyées et transférées au cours de l'exercice sous revue.**
 - intégration dans l'étude du cadrage du besoin de définir de manière claire le nombre de licences minières, pétrolières et gazières octroyées et transférées au cours de l'année concernée par le rapport ITIE.

✚ R2.1A4 : Mise en place d'un registre public d'informations ponctuelles et exhaustives sur les licences détenues par toutes les entreprises pétrolières, gazières et minières.

- élaboration d'une fiche technique de mise en place d'un système de registre ou de cadastre public des licences et contrats des entreprises pétrolière, gazières et minières.
- tenue des réunions de travail avec la direction générale des hydrocarbures et celle des mines sur le projet de la fiche technique ;
- examen et adoption de la fiche technique par le GMP ;
- collecte des informations ponctuelles et exhaustives sur les licences et contrats des entreprises du secteur des industries extractives ;
- publication du registre des licences sur le site web de l'ITIE Congo
- précision dans les futurs rapports ITIE des dates de demande et d'expiration, la ou les matières premières prises en compte et les coordonnées de toutes les licences minières, pétrolières et gazières détenues par des entreprises importantes.

✚ R2.1A5 : Mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle

- actualisation de la feuille de route sur la propriété réelle ;
- examen et adoption de la feuille de route révisée par le GMP ;
- publication de la feuille de route révisée ;
- mise en œuvre de la feuille de route ;
- évaluation périodique de la mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle ;
- intégration des déclarations sur la propriété réelle dans les prochains rapports ITIE.

✚ R2.1A6 : Clarification des règles et des pratiques régissant les relations financières entre la SNPC, ses filiales et le gouvernement.

- intégration dans les prochains TDRs de l'administrateur indépendant, des attentes du GMP sur le besoin de clarification des règles et pratiques régissant les relations financières entre les entreprises extractives d'Etat et le gouvernement.
- Evaluation de l'état du niveau et des conditions associés à la prise de participation de l'État dans le secteur des industries extractives
- veiller à ce que les prochains rapports ITIE donnent un aperçu complet des prêts et des garanties accordés par l'État ou par les entreprises d'État aux entreprises extractives au cours de l'exercice sous revue.

❖ Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 2.1

- *IOV/SV1 : Fiche technique de divulgation des informations, Site web, Rapport ITIE ;*

- **IOV/SV2** : version papier et électronique des TDRs de l'administrateur indépendant, compte rendu session d'adoption des TDRs par le GMP, liste des présences, rapport ITIE 2016, 2017, 2018 ;
- **IOV/SV3** : version papier et électronique de l'étude de cadrage, compte rendu session d'adoption de l'étude de cadrage, liste des présences ;
- **IOV/SV4** : Compte rendu des réunions de travail, registre public des licences, permis de recherche, d'exploration, d'exploitation et/ou de production dans le secteur pétrolier, minier et forestier, Rapport ITIE, Site web ITIE Congo, ;
- **IOV/SV5** : Compte rendu session adoption de la feuille de route actualisée, rapport d'activité de mise en œuvre de la feuille de route, rapport de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route, rapport ITIE 2018, Site web ;
- **IOV/SV6** : TDRs de l'administrateur indépendant, rapports ITIE 2016, 2017 et 2018

b) Objectif 2.2 : améliorer la publication des données sur les activités de production et d'exportation dans le secteur extractif du Congo.

- **Résultat 2.2 : les informations liées à l'exploration, la production et l'exportation sont disponibles**

Activités

Les activités à mettre en œuvre sont les suivantes :

🚦 R2.2A1 : Présentation des données sur les activités de production

- intégration dans les TDRs de l'administrateur indépendant de l'attente du GMP sur la présentation des volumes et des valeurs de production pour tous les minéraux exploités en République du Congo au cours de l'année couverte par le rapport ITIE.
- Présentation des volumes et valeurs de production de tous les minéraux exploités au cours de l'année couverte, dans les prochains rapports ITIE.

🚦 R2.2A2 : Présentation des données sur les exportations

- mener une étude de cadrage sur les volumes et les valeurs des exportations pour les matières premières exploitées artisanalement.
- examen et adoption de l'étude de cadrage par le GMP ;
- mise en œuvre des conclusions de l'étude de cadrage sur la présentation des données sur la production et l'exportation des matières premières exploitées artisanalement.

❖ Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 2.2

- **IOV/SV1** : TDRs de l'administrateur indépendant, Rapports ITIE 2016, 2017, 2018 ;
- **IOV/SV2** : Etude de cadrage, Compte rendu d'adoption étude de cadrage, Rapport de mise en œuvre des conclusions de l'étude de cadrage

c) **Objectif 2.3** : améliorer la transparence des revenus, la qualité et le niveau des informations publiées.

- **Résultat 2.3** : le niveau d'informations publiées sur les revenus est amélioré.

Les activités à réaliser sont les suivantes :

- ✚ **R2.3A1** : intégration dans les TDRs de l'administrateur indépendant, de l'attente du comité exécutif de voir dans le rapport ITIE la présentation désagrégée par acheteur, des ventes des revenus en nature ;
- ✚ **R2.3A2** : intégration dans l'étude du prochain rapport ITIE, de l'évaluation de l'existence de tout accord de troc ou de toute fourniture d'infrastructures ;
- ✚ **R2.3A3** : plaidoirie à l'endroit du gouvernement pour l'intégration de la taxe maritime dans le champ d'application du rapportage ;
- ✚ **R2.3A4** : intégration dans l'étude de cadrage du prochain rapport ITIE, de l'évaluation complète des transactions entre les entreprises des industries extractives, y compris la SNPC et le gouvernement ;
- ✚ **R2.3A5** : examen par le comité exécutif de la possibilité de mettre en œuvre les déclarations ITIE par projet en s'appuyant sur la loi n°10 -2017 du 9 mars 2017 portant code de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques ;
- ✚ **R2.3A6** : préparation en temps utile des tableaux des données résumés concernant tous les rapports ITIE ;

❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 2.3**

- **IOV/SV1** : TDRs de l'administrateur indépendant, Rapport ITIE 2016, 2017, 2018 ;
- **IOV/SV2** : Etude de cadrage disponible, Rapports ITIE 2016, 2017, 2018 ;
- **IOV/SV3** : Copte rendu des réunions de travail avec le ministère des finances, Copte rendus des sessions du GMP, Rapports ITIE 2018 ;
- **IOV/SV4** : version papier et électronique de l'étude de cadrage, Rapport ITIE 2016, 2017, 2018 ;
- **IOV/SV5** : Compte rendu des sessions du GMP sur la question, Registre des décisions ;
- **IOV/SV6** : Version papier des tableaux des données résumés, version électronique des tableaux des données résumés.

d) **Objectif 2.4** : clarifier l'affectation des revenus du secteur des industries extractives

- **Résultat 2.4** : les rapports ITIE présentent de façon claire la répartition des revenus des industries extractives

Activités :

- ✚ **R2.4A1** : indication dans les prochains rapports ITIE, de tous les revenus pétroliers, gazier, minier et forestier qui ne figurent pas dans le budget national, ainsi qu'une explication claire et détaillée de leur affectation ;
- ✚ **R2.4A2** : évaluation du niveau de matérialité des transferts infranationaux et la divulgation des montants significatifs ;
- ✚ **R2.4A3** : intégration dans les prochains rapports ITIE des informations complémentaires sur les revenus des industries extractives réservés à des fins spécifiques ;
- ❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 2.4**
 - **IOV/SV1** : *Rapports ITIE 2016, 2017, 2018 ;*
 - **IOV/SV2** : *Etude de cadrage, compte rendu session d'adoption, Rapport ITIE ;*
 - **IOV/SV3** : *Rapports ITIE 2016, 2017, 2018 ;*
- e) **Objectif 2.5** : **apprécier la contribution du secteur extractif au développement socio-économique du Congo**
 - **Résultat 2.5** : **le niveau de contribution socio-économique du secteur extractif apparaît clairement dans les rapports ITIE.**

Activités

- ✚ **R2.5A1** : collecte des données sur les activités sociales des entreprises ;
- ✚ **R2.5A2** : évaluation et classification des différents types de dépenses sociales obligatoires et leur présentation désagrégée dans les prochains rapports ITIE ;
- ✚ **R2.5A3** : détermination de toutes les dépenses quasi fiscales engagées par les entreprises d'État du secteur extractif (et leurs filiales) et leur déclaration dans les rapports ITIE ;
- ✚ **R2.5A4** : intégration dans les rapports ITIE des chiffres sur l'emploi dans le secteur des industries extractives ;
- ✚ **R2.5A5** : intégration dans les rapports ITIE, des informations sur la contribution des entreprises extractives au PIB, aux revenus et aux exportations.
- ❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 2.5**
 - **IOV/SV1** : *Etude de cadrage, Support papier et électronique des données collectées, Rapports ITIE 2016, 2017, 2018 ;*
 - **IOV/SV2** : *Rapports ITIE 2016, 2017, 2018 ;*
 - **IOV/SV3** : *Etude de cadrage, Rapports ITIE 2016, 2017, 2018 ;*
 - **IOV/SV4** : *Etude de cadrage, Rapports ITIE 2016, 2017, 2018 ;*

- *IOV/SV5 : Rapports ITIE 2016, 2017, 2018.*

f) **Objectif 2.6 : produire périodiquement les rapports ITIE 2016, 2017 et 2018**

- **Résultat 2.6 : les rapports ITIE de qualité et conformes à la norme ITIE 2016 sont produits et publiés dans les délais**

Activités

- ✚ **R2.6A1** : élaboration, examen et adoption des termes de référence de l'administrateur indépendant pour chaque rapport ITIE;
- ✚ **R2.6A2** : recrutement et/ou reconduction de l'administrateur indépendant ;
- ✚ **R2.6A3** : réalisation des études de cadrage (définition du périmètre des entreprises, des différents flux et du seuil de matérialité pour chaque rapport ITIE, proposition des formulaires de déclaration pour chaque rapport ITIE, etc.) ;
- ✚ **R2.6A4** : examen et adoption du rapport de l'étude de cadrage pour chaque rapport ITIE
- ✚ **R2.6A5** : élaboration, adoption et publication des rapports ITIE 2016, 2017, 2018 ;

❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 2.6**

- *IOV/SV1 : Version papier et électronique des TRDs, compte rendu session d'adoption, Liste des présences ;*
- *IOV/SV2 : Note d'appel d'offre, support journal de publication des appels d'offre, rapports de sélection des administrateurs indépendants, Compte rendu session de validation de l'administrateur indépendant ;*
- *IOV/SV3 : Lettre d'informations aux divulgateurs, support papier et électronique du projet de l'étude de cadrage ;*
- *IOV/SV4 : Compte rendu session d'adoption, liste des présences, support papier et électronique de l'étude de cadrage ;*
- *IOV/SV5 : Compte rendu session d'adoption, supports papier et électronique des rapports ITIE, liste des présences, site web ITIE Congo*

I.3- AXE STRATEGIQUE N°3 : RESULTATS ET IMPACT DU PROCESSUS ITIE AU CONGO

Depuis l'adhésion du Congo à l'ITIE, plusieurs activités de sensibilisation et de communication sur ce processus avec des débats autour des données des rapports ITIE ont été organisés, y compris par la société civile membres du comité exécutif ITIE. Toutefois, ces activités n'ont pas permis d'atteindre des résultats satisfaisants. Les données sur l'ITIE ont été certes divulguées, mais n'ont pas été assez accessibles au public. En effet, ces dernières années, le pays a connu des faiblesses en matière de sensibilisation ainsi que des retards dans la publication des rapports ITIE. A cela, il faut ajouter l'absence d'une politique relative aux données ITIE ouvertes.

En dépit de ces faiblesses constatées, le Secrétariat International a reconnu des progrès significatifs accomplis par le Congo en matière de débat public sur les données ITIE. Pour atteindre la conformité à cette exigence, le Congo est encouragé à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- ✓ *reprendre ses activités de diffusion sur son site Internet de toutes les divulgations ITIE, y compris les Rapports ITIE, les rapports de KPMG et d'autres documents utiles pouvant contribuer à un débat public.*
- ✓ *envisager de commander une étude d'évaluation d'impact indépendante pour mieux documenter la mesure dans laquelle l'ITIE Congo a contribué à modifier le comportement et à améliorer la gestion du secteur extractif pour le bénéfice de tous les citoyens du pays.*

Pour obtenir des résultats et impact plus probants, le Comité Exécutif, compte améliorer la communication et la sensibilisation sur le processus ITIE à travers le pays. L'objectif global étant d'atteindre le plus grand nombre des citoyens et de favoriser des débats publics sur les contenus des rapports ITIE.

Pour y arriver, six (6) objectifs spécifiques sont fixés et seront atteints avec la mise en œuvre de plusieurs activités.

a) **Objectif 3.1** : planifier la communication sur le processus ITIE en République du Congo

- *Résultat 3.1 : la communication sur le processus ITIE est planifiée.*

Activités

✚ **R3.1A1** : révision, adoption et publication du plan de communication

✚ **R3.1A2** : mise en œuvre du plan de communication révisé ;

❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 3.1**

- *IOV/SV1 : Rapport commission communication, compte rendu session d'adoption du plan de communication révisé, liste des présences, support papier et électronique du plan de communication révisé, publication du plan de communication sur le site web ITIE Congo ;*
- *IOV/SV2 : TDRs des activités de communication, rapports des activités de communication, Documents de communication, supports audiovisuels des activités de communication, coupures de presse*

b) **Objectif 3.2** : diffuser les rapports ITIE

- *Résultat 3.2 : les rapports ITIE sont accessibles au public et les citoyens disposent de l'information nécessaire sur les revenus du secteur extractif pour demander des comptes au gouvernement*

Activités :

✚ **R3.2A1** : traduction des rapports synthèses en langues locales (lingala et kituba) ;

- ✚ **R3.2A2** : impression des rapports et des synthèses des rapports en français et en langues locales ;
- ✚ **R3.2A3** : mise en ligne des rapports ITIE sur le site web de l'ITIE Congo et de ceux des parties prenantes (société civile, entreprises extractives) et insertion des rapports synthèses dans les journaux de la presse écrite locale ;
- ✚ **R3.2A4** : organisation d'une conférence de presse lors de la publication officielle de chaque rapport ITIE ;
- ✚ **R3.2A5** : dissémination des rapports ITIE dans les administrations publiques, dans les départements du pays, dans les universités et dans les principales bibliothèques de la place ;
- ❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 3.2**
 - **IOV/SV1** : Rapport de recrutement des linguistes, contrat de recrutement, version papier et électronique des rapports synthèses en langues locales, Factures des honoraires ;
 - **IOV/SV2** : Bons de commandes, Bons de livraison, factures des impressions et duplication
 - **IOV/SV3** : Site web ITIE Congo ; PCVP Congo, coupures de presse ;
 - **IOV/SV4** : Coupures de presse, supports audiovisuel ;
 - **IOV/SV5** : Référence courrier d'expédition, registre courrier envoyé ;

c) **Objectif 3.3** : diffuser les rapports KPMG

d) **Résultat 3.3** : les rapports KPMG sont régulièrement produits et rendus disponibles

Activités

- ✚ **R3.3A1** : plaider auprès du ministère des finances pour la production régulière des rapports trimestriels d'audit sur la commercialisation de la part du brut de l'Etat (Rapport KPMG)
- ✚ **R3.3A2** : suivi de la divulgation des rapports KPMG des exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018.
- ✚ **R3.3A2** : publication des rapports KPMG sur le site web de l'ITIE Congo.
- ❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 3.3**
 - **IOV/SV1** : Rapport de suivi ;
 - **IOV/SV2** : Version papier et électronique des rapports KPMG 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, Site web ITIE Congo
- e) **Objectif 3.4** : fournir au public les données ITIE en format données ouvertes
- f) **Résultat 3.4** : les données ITIE en format données ouvertes sont accessibles à tous.

Activités

- ✚ **R3.4A1** : actualisation du plan relatif à la politique de données ouvertes ;
- ✚ **R3.4A2** : examen et adoption du plan relatif à la politique de données ouvertes par le comité exécutif ;
- ✚ **R3.4A3** : mise en œuvre du plan relatif à la politique de données ouvertes ;
- ✚ **R3.4A4** : suivi et évaluation périodique de la mise en œuvre du plan relatif à la politique de données ouvertes.

❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 3.4**

- **IOV/SV1** : Support papier et électronique du Plan relatif à la politique des données ouvertes actualisé, compte rendu session d'adoption du plan actualisé, Liste des présences ;
- **IOV/SV2** : compte rendu session d'adoption du plan relatif à la politique des données ouvertes, liste des présences ;
- **IOV/SV3** : Version électronique des données ouvertes, site web ITIE Congo ;
- **IOV/SV4** : Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan relatif à la politique des données ouvertes

g) **Objectif 3.5** : améliorer la visibilité de l'ITIE en République du Congo

h) **Résultat 3.5** : l'ITIE est plus connue du public

Activités

- ✚ **R3.5A1 : Conception des outils de communication**
 - conception et impression des supports de communication (dépliants, affiches, gadgets, etc.) sur l'ITIE ;
 - conception et réalisation des spots publicitaires ;
 - édition trimestriel du bulletin d'information sur l'ITIE (newsletter) ;
- ✚ **R3.5A2 : Implication des OSC dans la communication**
 - élaboration des TDRs de recrutement des OSC en charge de relai de la communication ;
 - appels d'offres à l'endroit des OSC pour les projets de communication sur l'ITIE ;
 - sélection des projets et recrutement des OSC en charge de la communication ;
 - mise en œuvre des projets de communication des OSC sur l'ITIE ;
- ✚ **R3.5A3** : suivi par le comité exécutif de la mise en œuvre des projets de communication des OSC sur l'ITIE ;

- ✚ **R3.5A4** : publication sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, etc.) de l'actualité de l'ITIE ;

❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 3.5**

- **IOV/SV1** : Supports de communication disponible, bons de commandes, bons de livraisons, factures, CD des spots publicitaires, factures des honoraires, supports papiers et électronique des newsletters ;
- **IOV/SV2** : TDRs de recrutement, rapports de recrutement, projets de communication retenus, rapports des activités de communication par les OSC ;
- **IOV/SV3** : Rapports de suivi ;
- **IOV/SV4** : Comptes facebook, whatsapp, twitter disponibles, publications sur les réseaux sociaux disponibles ;

i) **Objectif 3.6** : suivre et évaluer la mise en œuvre de l'ITIE au Congo

- **Résultat 3.6** : les résultats des activités de l'ITIE sont connus et évalués.

Activités

✚ **R3.6A1** : suivi et évaluation de la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE

- plaidoyer auprès du gouvernement pour la mise en œuvre effective des recommandations des différents rapports ITIE ;
- suivi et évaluation périodique de la mise en œuvre des recommandations ;
- mise en œuvre des recommandations adressées au comité exécutif ;

✚ **R3.6A2** : Production des rapports annuels d'avancement 2017 et 2018

- collecte des informations et des données sur la mise en œuvre de l'ITIE au Congo et sur la perception de l'ITIE par les parties prenantes et le public ;
- analyse des résultats des données sur la mise en œuvre de l'ITIE au Congo et sur la perception de l'ITIE par les parties prenantes et le public ;
- élaboration, adoption et publication des rapports annuels d'avancement (2017 et 2018)

❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 3.5**

- **IOV/SV1** : Compte rendu des réunions de travail avec les entités gouvernementales, rapport de suivi et évaluation périodique de la mise en œuvre des différentes recommandations, rapport de mise en œuvre des recommandations par le comité exécutif
- **IOV/SV2** : version papier et électronique des rapports annuels d'avancement 2017, 2018, comptes rendus des sessions d'adoption des rapports annuels par le comité exécutif, listes des présences, site web.

- j) **Objectif 3.7** : évaluer l'impact de l'ITIE sur l'amélioration de la gestion du secteur des industries extractives
- **Résultat 3.7** : l'impact de l'ITIE sur l'amélioration de la gestion du secteur extractif est connu et évalué.

Activités :

- ✚ **R3.7A1** : réalisation d'une étude d'évaluation de l'impact de l'ITIE sur la gestion du secteur des industries extractives
 - élaboration des termes de références de recrutement du consultant en charge de la réalisation de l'étude d'évaluation d'impact ;
 - recrutement du consultant ;
 - réalisation de l'étude ;
 - élaboration du rapport d'étude d'évaluation de l'impact de l'ITIE ;
 - examen, adoption et publication du rapport d'évaluation de l'impact par le comité exécutif ;
 - organisation d'un débat public sur les résultats de l'étude.
- ❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 3.7**
 - **IOV/SV1** : papier et électronique des TDRs, coupure de presse de l'appel d'offre, rapport de sélection, contrat avec le consultant, compte rendu session d'adoption, Liste des présences, support papier et électronique du rapport d'impact, compte rendu des réunions publiques sur le rapport, Coupure de presse.

I.4- AXE STRATEGIQUE N°4 : RENFORCEMENT DE CAPACITES

La nécessité d'un renforcement des capacités technique et opérationnelles des parties prenantes au processus ITIE, du personnel de secrétariat technique permanent et des OSC membres et non membres du GMP se justifie, du fait de la complexité du secteur extractif, des évolutions et innovation dans la nouvelle norme 2016 et de la nécessité d'améliorer l'expérience des acteurs dans la mise en œuvre de l'ITIE.

- a) **Objectifs 4.1** : renforcer les capacités techniques et humaines du secrétariat technique permanent.
- **Résultat 4.1** : le personnel du secrétariat technique permanent dispose des capacités en gestion administrative et financière, utilise efficacement des logiciels adaptés à la bonne gestion de l'administration, des finances et de l'information.

Activités

- ✚ **R4.1A1** : recrutement de deux experts en matière de l'ITIE suivi de la formation du personnel en technique de gestion administrative et financière, à la gestion sur informatique à travers l'utilisation des logiciels.
- ✚ **R4.1A2** : atelier de formation du personnel du secrétariat sur la norme ITIE et les défis de la mise en œuvre efficiente du plan de travail.
- ✚ **R4.1A3** : acquisition d'un logiciel de gestion comptable ;
- ✚ **R4.1A4** : acquisition et installation du matériel de vidéo conférence
- ❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 4.1**
 - **IOV/SV1** : TDRs des formations, rapports des formations, liste des participants ;
 - **IOV/SV2** : TDRs de la formation, rapport de formation, liste des participants ;
 - **IOV/SV3** : Cahier de charge, fiche technique du matériel, logiciel disponible, factures, support matériel ;
 - **IOV/SV4** : Fiche technique du matériel, factures, bon de livraison, matériel disponible et opérationnel ;

- b) Objectif 4.2 : élaborer et rendre opérationnel un plan de renforcement de capacités des parties prenantes au processus ITIE.**
- **Résultat 4.2** : le plan de renforcement des capacités est élaboré avec la participation de toutes les parties prenantes au processus et, sa mise en œuvre contribue de façon efficiente à l'appropriation du contexte des industries extractives et de la nouvelle norme ITIE par les parties prenantes.

Activités

Activités à mettre en œuvre sont :

- ✚ **R4.2A1 : Elaboration du plan de renforcement des capacités des parties prenantes**
 - organisation d'un atelier d'échanges pour l'identification des besoins en formation des parties prenantes ;
 - organisation d'une séance de travail de la commission formation pour la définition des objectifs du plan de renforcement des capacités ;
 - élaboration du plan de renforcement des capacités par la commission formation ;
 - examen et adoption du plan de renforcement des capacités par le comité exécutif.
- ✚ **R4.2A2 : Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités**
 - élaboration des termes de références des ateliers de renforcement des capacités ;
 - identification et sélection des intervenants ;
 - organisation des ateliers de renforcement des capacités ;

- organisation de deux ateliers de sensibilisation sur la propriété réelle à l'intention des administrations et les entreprises.
- ✚ **R4.2A3** : organisation de d'un atelier de sensibilisation sur la propriété réelle à l'intention des administrations et les entreprises.
- ✚ **R4.2A4 : Mise à jour du site web**
 - amélioration du site web de l'ITIE Congo ;
 - mise à jour du site web ITIE Congo
- ❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 4.2**
 - **IOV/SV1** : *Rapports atelier d'échanges, version papier et électronique de l'état des besoins identifiés, rapport commission formation, compte rendu session d'adoption du plan de renforcement des capacités, liste des présences ;*
 - **IOV/SV2** : *TDRs de l'atelier, liste des participants, rapport de l'atelier, coupures de presses, supports audiovisuels de l'atelier ;*
 - **IOV/SV3** : *TDRs de l'atelier, rapport de l'atelier, liste des participants, coupures de presses, supports audiovisuels ;*
 - **IOV/SV4** : *Site web actualisé, liens avec les autres sites web.*
- c) **Objectif 4.3 : renforcer l'expérience des membres du GMP en matière de l'ITIE par la participation aux réunions d'échanges et de formation**
 - **Résultat 4.3** : *les membres du GMP participent aux réunions sous régionales et internationale sur l'ITIE et sur les industries extractives et sur l'ITIE*

Activités

- ✚ **R4.3A1** : Participer aux activités de l'ITIE au niveau international (conseil d'administration international de l'ITIE, activités régionales du secrétariat international, conférences des coordonnateurs pays Afrique, conférence mondiale de l'ITIE, etc.) ;
- ✚ **R4.3A2** : Contribution financière au fonctionnement du secrétariat international
- ✚ **R4.3A3** : organisation des visites d'imprégnation sur les sites d'exploitation des industries extractives
- ❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 4.3**
 - **IOV/SV1** : *lettres d'invitation, Nombre de participants, Ordre de mission, rapports de restitution ;*
 - **IOV/SV2** : *Documents de transfert, accusé de réception ;*
 - **IOV/SV3** : *nombre de participants, rapport de mission.*

I.5- AXE STRATEGIQUE N°5 : CONSOLIDATION ET PERENNISATION DU PROCESSUS ITIE AU CONGO

Pour consolider les acquis de la transparence dans le secteur des industries extractives et dans la gestion des finances publique, la République du Congo a adopté et promulgué la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques.

L'objectif global de cet axe est de mener des activités qui concourent à la pérennisation du processus ITIE en vue d'accompagner l'administration dans la mise en œuvre de cette loi afin que les revenus des industries extractives servent au développement du pays.

a) Objectif 5.1 : contribuer à l'application effective de la loi n°10-2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques

- ***Résultat 5.1 : la loi de transparence et de responsabilité dans la gestion de finances publiques est mise en œuvre.***

Activités :

- ✚ **R5.1A1** : plaidoyer auprès du gouvernement et du parlement pour la mise en œuvre effective de la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques ;
- ✚ **R5.1A2** : proposition des projets des textes d'application de la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques ;
- ✚ **R5.1A3** : examen et adoption des projets des textes d'application par le comité exécutif ;
- ✚ **R5.1A4** : proposition d'un projet de loi portant création de la commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques conformément à l'article 59 de la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 ;
- ✚ **R5.1A5** : examen et adoption du projet de loi portant création de la commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques par le comité exécutif ;
- ✚ **R5.1A6** : suivi de la mise en œuvre de la loi n°10-2017 sur la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques.

❖ ***Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 5.1***

- ***IOV/SV1*** : Compte réunion de la commission gouvernance, liste des présences, support papier et électronique du projet ;
- ***IOV/SV2*** : Compte rendu de la session d'adoption, liste des présences, support papier et électronique du projet de textes d'application ;

- **IOV/SV3** : *Compte rendu commission gouvernance, liste des présences, support papier et électronique du projet de loi portant création de la commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques ;*
- **IOV/SV4** : *Compte rendu session d'adoption du projet de loi, liste des présences, support papier et électronique du projet de loi ;*
- **IOV/SV5** : *Compte rendu des réunions de travail avec le gouvernement et le parlement ;*
- **IOV/SV6** : *Rapport de suivi de la mise en œuvre de la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques.*

b) Objectif 5.2 : mettre en œuvre le processus de validation de la République du Congo

- **Résultat 5.2 : le niveau des progrès accomplis par la République du Congo est connu**

Activités

✚ **R5.2A1** : collecte des données sur la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo

✚ **R5.2A2** : réalisation de la pré-validation

✚ **R5.2A3 : lancement du processus de validation**

- collecte des données pour le compte secrétariat international ;
- validation des données collectées par le GMP ;
- évaluation par le secrétariat international ;
- examen et adoption des commentaires sur le projet du rapport de validation

❖ Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 5.2

- **IOV/SV1** : *version papier et électronique des données collectées sur la mise en œuvre des plans d'actions annuels et des recommandations des rapports ITIE, Fiche de collecte des données disponibles ;*
- **IOV/SV2** : *version papier et électronique du rapport de pré-validation disponible ;*
- **IOV/SV3** : *Données collectées par le secrétariat permanent sont disponibles, rapport du projet de validation disponible, rapport sur les commentaires du projet du rapport de validation disponible*

I.6- AXE STRATEGIQUE N°6 : MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIERES ET TECHNIQUES

Malgré l'engagement politique et financier du gouvernement, le Congo a eu du mal à financer ses plans de travail antérieur pour l'insuffisance des moyens financiers entre autres. En effet, depuis 2014, l'ITIE Congo n'a plus bénéficié d'un quelconque financement en dehors de la subvention de l'Etat.

Pour garantir la mise en œuvre efficiente de ce plan d'actions, il est indispensable que le gouvernement, les sociétés extractives et les partenaires techniques et financiers participent au financement de ce plan de travail.

- a) **Objectif 6.1** : mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'actions.
- **Résultat 6.1** : les ressources financières et techniques nécessaires au financement du plan d'actions sont mobilisées.

Activités

- ✚ **R6.1A1** : dissémination du plan d'actions auprès des partenaires ;
- ✚ **R6.1A2** : Mener un plaidoyer auprès des sociétés extractives pour obtenir leur appui à la mobilisation des financements
- ✚ **R6.1A3** : organisation d'une table ronde des partenaires financiers et techniques ;
- ✚ **R6.1A4** : élaboration des termes de références pour les projets à financer par les partenaires ;
- ✚ **R6.1A5** : négociation des contrats avec les partenaires ;
- ✚ **R6.1A6** : suivi de la mise en œuvre des contrats de financement ;
- ❖ **Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)/sources de vérification (SV) des activités de l'objectif 6.1**
 - **IOV/SV1** : Accusé de réception, courrier départ ;
 - **IOV/SV2** : Rapport des réunions avec les sociétés extractives pour l'obtention de leur appui ;
 - **IOV/SV3** : Rapport de la table ronde, liste des participants ;
 - **IOV/SV4** : TDRs des projets à financer, compte rendu session d'adoption des TDRs, liste des présences ;
 - **IOV/SV5** : Contrat de financement ;
 - **IOV/SV6** : Rapport de suivi

II- CADRE LOGIQUE DES ACTIONS DU PLAN

AXE STRATEGIQUE N°1 : RENFORCEMENT DU SUIVI DU PROCESSUS ITIE PAR LE GROUPE MULTIPARTITE							
Objectif : améliorer la gouvernance interne de l'ITIE Congo en vue de garantir la participation efficiente de toutes les parties prenantes à la prise de décision et au suivi du processus.							
Résultat attendu : l'amélioration de la gouvernance interne de l'ITIE Congo favorise la participation efficiente de toutes les parties prenantes à la prise de décision et au suivi du processus ITIE							
Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	IOV/SV	Responsable	Période (années)		Coût (FCFA)
					2018	2019	
Objectif 1.1 renforcer le suivi du processus ITIE par le GMP	Résultat 1.1 Le suivi du processus ITIE par le GMP est renforcé	Activité 1.1.1. Elaboration du manuel des procédures de désignation et de renouvellement des membres du GMP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Version papier et électronique du manuel ;</i> ✓ <i>Compte rendus de la session d'adoption ;</i> ✓ <i>Liste des présences ;</i> 	GMP	T3-T4		PM
		Activité 1.1.2. Mise en œuvre de la procédure de désignation et de renouvellement du GMP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>version papier de la note d'information des parties prenantes, coupure de presse,</i> ✓ <i>compte rendu des réunions avec les parties prenantes, liste des présences,</i> ✓ <i>liste de désignation des membres de chaque partie prenante, procès-verbaux des réunions de désignation par les OSC</i> 	GMP	T4	T1	PM
		Activité 1.1.3 : Elaboration des termes de références du GMP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Compte rendu session d'examen et adoption,</i> ✓ <i>Liste des présences ;</i> ✓ <i>Version papier et électronique des;</i> ✓ <i>Version papier et électronique des TDR</i> 	GMP	T3- T4		PM
		Activité 1.1.4 : fixation des indemnités journalières et	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>version papier de l'arrêté portant fixation des indemnités, compte- rendus des réunions des</i> 	GMP			

		d'autres paiements des membres du GMP	<i>commissions, comptes rendus des réunions d'adoption par le GMP, liste des présences</i>	Ministère des finances	T3-T4		PM
		Activité 1.1.5 : élaboration et révision du plan de travail triennal (juin 2018-2019)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ versions papier et électronique du plan de travail (juillet 2018- décembre 2019), ✓ compte rendu de la session d'adoption, ✓ liste des présences ; 	GMP	T3	T1	PM
		Activité 1.1.6 : élaboration du projet du nouveau décret portant réorganisation du cadre juridique et institutionnel de l'ITIE en République du Congo	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Version papier du projet du nouveau décret portant réorganisation du cadre juridique de l'ITIE ; ✓ Compte rendu session d'examen et adoption; ✓ Liste des présences 	GMP		T1-T2	PM
		Activité 1.1.7 : publication du décret portant réorganisation du cadre juridique de l'ITIE	✓ Version papier du décret portant réorganisation de l'ITIE Congo ;	Gouvernement		T4	PM
Objectif 1.2 : consolider la viabilité institutionnelle de l'ITIE au Congo	Résultat 1.2 : les institutions de l'ITIE fonctionnent régulièrement et efficacement	Activité 1.2.1 : organisation des sessions du comité exécutif conformément aux TDRs et règlement intérieur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiqué final de chaque session; ✓ Compte rendu des sessions ; ✓ Liste des présences ; ✓ Registre des décisions 	GMP	<hr style="border: 1px solid black;"/>		10 000 000
		Activité 1.2.2 : tenue régulière des réunions des commissions permanentes du Comité exécutif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports des commissions ; ✓ Listes des présences ; ✓ Documents produits et/ou examinés ; 	Commissions	X		PM
		Activité 1.2.3 : animation des points focaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comptes rendus des réunions des points focaux ; ✓ Liste des présences. 	STP	<hr style="border: 1px solid black;"/>		3 000 000
		Activité 1.2.4 : prise en charge des indemnités de sessions et autres paiements aux membres du Comité Exécutif	✓ Fiche de paiement,	GMP-STP	<hr style="border: 1px solid black;"/>		97 200 000
		Activité 1.2.5 : prise en charge et fonctionnement du bureau	✓ Fiche de paiement, pièces comptables des autres frais généraux	GMP STP	<hr style="border: 1px solid black;"/>		36 000 000

	à tous les niveaux et contribuent à une mise en œuvre efficiente du plan de travail.	du Comité exécutif					
		Activité 1.2.6 : prise en charge et fonctionnement du secrétariat technique permanent (charges du personnel et frais généraux)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bulletin de paie ; ✓ Factures fournisseurs ; ✓ Autres pièces comptables ; 	STP			291 000 000
		Activité 1.2.7 : prise en charge et fonctionnement des commissions permanentes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche de paiement des primes et autres frais, 	GMP			25 000 000
Objectif 1.3 : assurer un environnement favorable à la liberté d'expression de la société civile et à sa participation au processus ITIE	Résultat 1.3 : la société civile s'exprime librement et participe de manière active à la mise en œuvre de l'ITIE sans contrainte, ni représailles.	Activité 1.3.1 : Elaboration d'un cahier de charges de la société civile relatif au protocole de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Version électronique et papier du cahier de charge ; ✓ Compte rendu réunions d'adoption ; ✓ Liste des présences 	GMP	T4		PM
		Activité 1.3.2 : organisation d'un atelier de sensibilisation sur la norme ITIE et le protocole de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> ✓ TDRs de l'atelier ; ✓ Rapports des activités ; ✓ Liste des participants 	GMP			5 000 000
		Activité 1.3.3 : instauration d'un dialogue avec le gouvernement en vue de garantir la liberté d'expression, de participation, de manifestation et d'actions de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compte rendu des rencontres avec les autorités ; ✓ Rapports des réunions d'échanges avec le gouvernement ; 	GMP Gouvernement Parlement			PM
		Activité 1.3.4 : plaidoirie auprès du gouvernement pour la mise en place d'une loi consensuelle portant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compte rendus des réunions de restitution ; ✓ Liste des présences 	GMP OSC membres du GMP	X	X	

		fonctionnement des organisations de la société civile.					
		activité1.3.5 : association de la société civile qui ne siège pas au GMP dans la mise en œuvre du processus ITIE.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports des activités de restitution ; ✓ Liste des présences ; 	GMP	X	X	10 000 000

AXE STRATEGIQUE N°2 : AMELIORATION DE LA DIVULGATION DES DONNEES DU SECTEUR DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Objectif global : améliorer l'exhaustivité et rendre accessible et compréhensible les données du secteur des industries extractives

Résultat attendu : la divulgation effective des données améliore la transparence et la redevabilité dans le secteur des industries extractives

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	IOV/SV	Responsable	Période (années)		Coût (FFCA)
					2018		
Objectif 2.1 : améliorer la divulgation des données contextuelles du secteur	Résultat 2.1 : la divulgation des données contextuelles du secteur des industries	Activité 2.1.1 : publication des informations sur l'environnement juridique et le cadre fiscal	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche technique de divulgation des informations ; ✓ Site web ✓ Rapport ITIE 	GMP Adm. indépendant	X	X	PM
		Activité2.1.2 : description claire du cadre budgétaire, des rôles et des responsabilités des entités gouvernementales clés dans les secteurs minier, pétrolier et gazier.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports ITIE 	GMP Adm. indépendant	T3 -T4	T4	PM
		Activité 2.1.3 : Amélioration de la définition du nombre de licences minières, pétrolières et gazières octroyées et transférées au cours de l'exercice sous revue	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude de cadrage ; ✓ Rapports ITIE 	Adm.indépendant	T3-T4	T3- T4	PM
		Activité 2.1.4 : Mise en place d'un registre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Registre public des licences, permis 				

des industries extractives.	extractives est améliorée	public d'informations ponctuelles et exhaustives sur les licences détenues par toutes les entreprises pétrolières, gazières et minières.	de recherche, d'exploration, d'exploitation et/ou de production dans le secteur pétrolier, minier et forestier ; ✓ Rapport ITIE ; ✓ Site web ITIE Congo ; ✓ Compte rendu des réunions de travail ;	GMP		T2-T4	PM
		Activité 2.1.5 : Mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle	✓ Compte rendu session adoption de la feuille de route actualisée ; ✓ Site web ; ✓ Rapport d'activité de mise en œuvre de la feuille de route ; ✓ Rapport de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route ;	GMP	T4	T1-T4	PM
		Activité 2.1.6 : Clarification des règles et des pratiques régissant les relations financières entre les entreprises d'État extractives et le gouvernement	✓ TDRs de l'administrateur indépendant ; ✓ Rapports ITIE 2016, 2017, 2018.	GMP	T3-T4	T4	PM
Objectif 2.2 : améliorer la publication des données sur les activités de production et d'exportation dans le secteur extractif du Congo.	Résultat 2.2 : les informations liées à l'exploration, la production et l'exportation sont disponibles	Activité 2.2.1 : Présentation des données sur les activités de production	✓ TDRs de l'administrateur indépendant ; ✓ Rapports ITIE 2016, 2017, 2018.	GMP	T3-T4	T4	PM
		Activité 2.2.2 : Présentation des données sur les exportations	✓ Etude de cadrage ; ✓ Compte rendu d'adoption étude de cadrage ; ✓ Rapport de mise en œuvre des conclusions de l'étude de cadrage	GMP	T3-T4	T4	PM

Objectif 2.3 : améliorer la transparence des revenus, la qualité et le niveau des informations publiques	Résultat 2.3 : le niveau d'informations publiées sur les revenus est amélioré.	Activité 2.3.1 : intégration dans les TDRs de l'administrateur indépendant, de l'attente du comité exécutif de voir dans le rapport ITIE la présentation désagrégée par acheteur, des ventes des revenus en nature	✓ TDRs de l'administrateur indépendant ; ✓ Rapport ITIE 2016, 2017, 2018	GMP	T1	T1	PM
		Activité 2.3.2 : intégration dans l'étude de cadrage du prochain rapport ITIE, de l'évaluation de l'existence de tout accord de troc ou de toute fourniture d'infrastructures	✓ Etude de cadrage disponible ✓ Rapports ITIE 2016, 2017, 2018	GMP	T3-T4	T2	PM
		Activité 2.3.3 : plaidoirie à l'endroit du gouvernement pour l'intégration de la taxe maritime dans le champ d'application du rapportage	✓ Copte rendu des réunions de travail avec le ministère des finances ; ✓ Copte rendus des sessions du GMP ; ✓ Rapports ITIE 2018	GMP	—————		PM
		Activité 2.3.4 : intégration dans l'étude de cadrage du prochain rapport ITIE, de l'évaluation complète des transactions entre les entreprises des industries extractives, y compris la SNPC et le gouvernement	✓ Etude de cadrage disponible ✓ Rapport ITIE 2016, 2017, 2018,	GMP	T3-T4	T2	PM
		Activité 2.3.5 : examen par le comité exécutif de la possibilité de mettre en œuvre les déclarations ITIE par projet en s'appuyant sur la loi n°10 -2017 du 9 mars 2017 portant code de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques	✓ Compte rendu des sessions du GMP sur la question ; ✓ Registre des décisions	GMP	—————		PM
		Activité 2.3.6 : préparation en temps utile des tableaux des données résumés	✓ Version papier des tableaux des données résumés ;	GMP	T4	T1-T2	PM

		concernant tous les rapports ITIE	✓ Version électronique des tableaux des données résumés				
Objectif 2.4 : clarifier l'affectation des revenus du secteur des industries extractives	Résultat 2.4 : les rapports ITIE présentent de façon claire la répartition des revenus des industries extractives	Activité 2.4.1 : indication dans les prochains rapports ITIE, de tous les revenus pétroliers, gazier, minier et forestier qui ne figurent pas dans le budget national, ainsi qu'une explication claire et détaillée de leur affectation	✓ Rapports ITIE 2016, 2017, 2018, 2019	GMP	T4	T4	PM
		Activité 2.4.2 : évaluation du niveau de matérialité des transferts infranationaux et la divulgation des montants significatifs	✓ Etude de cadrage ; ✓ Compte rendu session d'adoption ; ✓ Rapport ITIE ;	GMP	T3-T4	T4	PM
		Activité 2.4.3 : intégration dans les prochains rapports ITIE des informations complémentaires sur les revenus des industries extractives réservés à des fins spécifiques	✓ Rapports ITIE 2016, 2017, 2018.	GMP	T4	T4	PM
Objectif 2.5 : apprécier la contribution du secteur extractif au développement socio-économique	Résultat 2.5 : le niveau de contribution socio-économique du secteur extractif apparaît clairement dans	Activité 2.5.1 : collecte des données sur les activités sociales des entreprises	✓ Etude de cadrage ✓ Support papier et électronique des données collectées ; ✓ Rapports ITIE 2016, 2017, 2018.	GMP	T3-T4	T4	PM
		Activité 2.5.2 : évaluation et classification des différents types de dépenses sociales obligatoires et leur présentation désagrégée dans les prochains rapports ITIE	✓ Rapports ITIE 2016, 2017, 2018.	GMP	T3-T4	T4	PM
		Activité 2.5.3 : détermination de toutes les dépenses quasi fiscales engagées par les entreprises d'État du secteur extractif (et	✓ Etude de cadrage ; ✓ Rapports ITIE 2016, 2017, 2018.	GMP	T3-T4	T4	PM

du Congo	les rapports ITIE	leurs filiales) et leur déclaration dans les rapports ITIE					
		Activité 2.5.4 : intégration dans les rapports ITIE des chiffres sur l'emploi dans le secteur des industries extractives	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude de cadrage ; ✓ Rapports ITIE 2016, 2017, 2018. 	GMP	T3-T4	T4	PM
		Activité 2.5.5 : intégration dans les rapports ITIE, des informations sur la contribution des entreprises extractives au PIB, aux revenus et aux exportations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports ITIE 2016, 2017, 2018, 2019 	GMP	T3-T4	T4	PM
Objectif 2.6 : produire périodiquement les rapports ITIE 2016, 2017, 2018 et 2019	Résultat 2.6 : les rapports ITIE de qualité et conformes à la norme ITIE 2016 sont produits et publiés dans les délais	Activité 2.6.1 : élaboration, examen et adoption des termes de référence de l'administrateur indépendant pour les rapports ITIE 2016, 2017 et 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Version papier et électronique des TDR ; ✓ Compte rendu session d'adoption ; ✓ Liste des présences. 	GMP	T3	T1	PM
		Activité 2.6.2 : recrutement et/ou reconduction des administrateurs indépendants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note d'appel d'offre ; ✓ Support journal de publication des appels d'offre ; ✓ Rapports de sélection des administrateurs indépendants ; ✓ Compte rendu session de validation de l'administrateur indépendant 	GMP	T3	T2	PM
		Activité 2.6.3 : réalisation des études de cadrage (définition du périmètre des entreprises, des différents flux et du seuil de matérialité pour chaque rapport ITIE, proposition des formulaires de déclaration pour chaque rapport ITIE, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lettre d'informations aux divulgateurs ✓ Support papier et électronique du projet de l'étude de cadrage 	GMP	T3	T3	PM

		Activité 2.6.4 : examen et adoption de l'étude de cadrage pour chaque rapport	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compte rendu session d'adoption ; ✓ Liste des présences ; ✓ Support papier et électronique de l'étude de cadrage 	GMP	T3	T2	PM
		Activité 2.6.5 : élaboration, adoption et publication des rapports ITIE 2016, 2017 et 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compte rendu session d'adoption ; ✓ Supports papier et électronique des rapports ITIE ; ✓ Liste des présences ; ✓ Site web ITIE Congo 	Adm. indépendant GMP	T4	T4	160000000

AXE STRATEGIQUE 3 : RESULTATS ET IMPACT DU PROCESSUS ITIE AU CONGO

Objectif global : évaluer les résultats de l'ITIE et son impact sur l'amélioration de la gestion du secteur extractif au profit des citoyens

Résultat attendu : les résultats de l'ITIE et son impact sur l'amélioration de la gestion du secteur extractif au profit des citoyens sont connus

Objectifs spécifiques	Résultat attendu	Activités	IOV/SV	Responsable	Période (années)		Coût (FCFA)
					2018	2019	
Objectif 3.1 : planifier la communication sur le processus ITIE en république du Congo	Résultat 3.1 : la communication sur le processus ITIE est planifiée	Activité 3.1.1 : révision du plan de communication	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport commission communication ; ✓ Compte rendu session d'adoption du plan de communication révisé ; ✓ Liste des présences ; ✓ Support papier et électronique du plan de communication révisé ; ✓ Publication du plan de communication sur le site web ITIE Congo 	GMP	T4	T1	PM
		Activité 3.1.2 : mise en œuvre du plan de communication révisé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ TDRs des activités de communication ; ✓ rapports des activités de communication ; 	GMP	—————		227 000 000

			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Documents de communication, ✓ Supports audiovisuels, ✓ Coupures de presse 				
<p>Objectif 3.2 : diffuser les rapports ITIE et organiser des débats publics sur leurs contenus</p>	<p>Résultat 3.2 : les rapports ITIE sont accessibles au public et les citoyens disposent de l'information nécessaire sur les revenus du secteur extractif pour demander des comptes au gouvernement</p>	<p>Activité 3.2.1 : traduction des rapports synthèses en langues locales (lingala et kituba)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport de recrutement des linguistes ; ✓ Contrat de recrutement ; ✓ Version papier et électronique des rapports synthèses en langues locales ; ✓ Factures 	GMP STP		T1	6 000 000
		<p>Activité 3.2.2 : impression des rapports et des synthèses des rapports en français et en langues locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bons de commandes, ✓ Bons de livraison ; 	STP		T1- T4	10 000 000
		<p>Activité 3.2.3 : mise en ligne des rapports ITIE sur le site web de l'ITIE Congo et de ceux des parties prenantes (société civile, entreprises extractives) et insertion des rapports synthèses dans les journaux de la presse écrite locale,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Site web ITIE Congo ; PCVP Congo ; ✓ Coupures de presse 	STP		T1-T4	PM
		<p>Activité 3.2.4 : organisation d'une conférence de presse lors de la publication officielle de chaque rapport ITIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coupures de presse ; ✓ Supports audiovisuel ; 	GMP	T4	T4	2 000 000
		<p>Activité 3.2.5 : dissémination des rapports ITIE dans toutes les administrations publiques, dans tous les départements du pays et aux universités et dans les principales bibliothèques de la place</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Référence courrier départ ; ✓ Registre accusé de réception ; 	STP		T1- T4	PM
<p>Objectif 3.3 :</p>	<p>Résultat 3.3 :</p>	<p>Activité 3.3.1: plaidoyer auprès du ministère des finances pour une production régulière des rapports trimestriels d'audit</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Correspondance au ministre des finances ; ✓ Compte rendu réunions de travail 	GMP		T3-T4	PM

diffuser les rapports KPMG	les rapports KPMG sont régulièrement produits et rendus disponibles	KPMG	avec les entités gouvernementales				
		Activité 3.3.2 : suivi de la divulgation des rapports KPMG	✓ Rapport de suivi		T4	T1- T4	PM
		Activité 3.3.3 : publication des rapports KPMG sur le site web ITIE Congo	✓ Version papier et électronique des rapports KPMG 2014, 2015, 2016, 2017, 2018. ✓ Site web ITIE Congo	STP	T4	T2 – T4	PM
Objectif 3.4 : fournir au public les données ITIE en format données ouvertes	Résultat 3.4 : les données ITIE en format données ouvertes sont accessibles à tous.	Activité 3.4.1 : actualisation du plan relatif à la politique de données ouvertes	✓ Support papier et électronique du Plan relatif à la politique des données ouvertes actualisé ;	GMP STP		T1	PM
		Activité 3.4.2 : examen et adoption du plan relatif à la politique de données ouvertes par le comité exécutif	✓ Compte rendu session d’adoption du plan actualisé ; ✓ Liste des présences	GMP		T1	PM
		Activité 3.4.3 : mise en œuvre du plan relatif à la politique de données ouvertes	✓ Version électronique des données ouvertes ; ✓ Site web ITIE Congo.;	STP		T2-T4	PM
		Activité 3.4.4 : suivi et évaluation périodique de la mise en œuvre du plan relatif à la politique de données ouvertes	✓ Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan relatif à la politique des données ouvertes	GMP		T2 – T4	PM
Objectif 3.5 : améliorer la visibilité de l’ITIE au Congo	Résultat 3.5 : l’ITIE est plus connue du public	Activité 3.5.1 : Conception et édition des outils de communication (dépliants, affiches, gadgets, etc.) sur l’ITIE, conception et réalisation des spots publicitaires ; édition trimestriel du bulletin d’information sur l’ITIE (newsletter)	✓ Supports de communication disponible, bons de commandes, ✓ bons de livraisons, ✓ factures, ✓ CD des spots publicitaires, ✓ factures des honoraires, ✓ supports papiers et électronique des newsletters	STP	T4	T1-T2	28 000 000
		Activité 3.5.2 : Implication des OSC à la communication (élaboration des TDRs de	✓ TDRs de recrutement ; ✓ Rapports de recrutement ;				

		recrutement des OSC en charge de relai de la communication, appels d'offres à l'endroit des OSC pour les projets de communication sur l'ITIE, sélection des projets et recrutement des OSC en charge de la communication, mise en œuvre des projets de communication des OSC sur l'ITIE)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projets de communication retenus ; ✓ Rapports des activités de communication par les OSC ; 	STP OSC retenues		T1 – T4	PM
		Activité 3.5.3 : suivi par le comité exécutif de la mise en œuvre des projets de communication des OSC sur l'ITIE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports de suivi 	GMP		T1 – T4	PM
		Activité 3.5.4 : publication sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, etc.) de l'actualité de l'ITIE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comptes facebook, wathsp, twitter disponibles ; ✓ Publications sur les réseaux sociaux disponibles 	STP	T4	T1- T4	PM
Objectif 3.6 : suivre et évaluer la mise en œuvre de l'ITIE au Congo	Résultat 3.6 : les résultats des activités de l'ITIE sont connus et évalués.	Activité 3.6.1 : suivi et évaluation de la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compte rendu des réunions de travail avec les entités gouvernementales, ✓ rapport de suivi et évaluation périodique de la mise en œuvre des différentes recommandations, ✓ rapport de mise en œuvre des recommandations par le GMP 	STP Consultant		T1 – T4	PM
		Activité 3.6.2 : Production des rapports annuels d'avancement 2017 et 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ version papier et électronique des rapports annuels d'avancement 2017, 2018, 2019, ✓ comptes rendus des sessions d'adoption des rapports annuels par le comité exécutif, ✓ liste des présences, site web 	Consultant	T3-T4	T3-T4	PM
			<ul style="list-style-type: none"> ✓ papier et électronique des TDRs, ✓ coupure de presse de l'appel 				

Objectif 3.7 : évaluer l'impact de l'ITIE sur l'amélioration de la gestion du secteur des industries extractives	Résultat 3.7 : l'impact de l'ITIE sur l'amélioration de la gestion du secteur extractif est connu et évalué.	Activité 3.7.1 : réalisation d'une étude d'évaluation de l'impact de l'ITIE sur la gestion du secteur des industries extractives	<ul style="list-style-type: none"> d'offre, ✓ rapport de sélection, ✓ contrat avec le consultant, ✓ compte rendu session d'adoption, ✓ Liste des présences, support papier et électronique du rapport d'impact, ✓ compte rendu des réunions publiques sur le rapport, ✓ Coupure de presse 				T2-T4	25 000 000
--	--	---	--	--	--	--	-------	------------

AXE STRATEGIQUE N°4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES

Objectif global : renforcer les capacités des acteurs de l'ITIE Congo pour permettre une mise en œuvre efficiente de ce processus

Résultat attendu : les capacités des acteurs de l'ITIE Congo sont renforcés et le processus mis en œuvre avec efficacité

Objectifs	Résultats	Activités	IOV/SV	Responsable	Période (années)		Coût (FCFA)
					2018	2019	
Objectifs 4.1 : renforcer les capacités techniques et humaines du secrétariat technique permanent.	Résultat 4.1 : le personnel du secrétariat technique permanent dispose de capacités en gestion administrative et financière, utilise efficacement des logiciels adaptés à la bonne gestion	Activité 4.1.1 : formation du personnel en technique de gestion administrative et financière, à la gestion sur informatique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ TDRs des formations ; ✓ Rapports des formations ; ✓ Liste des participants 	GMP STP		T1-T2	2 000 000
		Activité 4.1.2 : atelier de formation du personnel du secrétariat sur la norme ITIE et les défis de la mise en œuvre efficiente du plan de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tdrs de la formation ; ✓ Rapport ; ✓ Liste des participants 	GMP STP	T1	T1- T2	2 000 000
		Activité 4.1.3 : acquisition d'un logiciel de gestion comptable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cahier de charge ; ✓ Fiche technique du matériel ; ✓ Logiciel disponible ✓ Factures ; ✓ Support matériel. 	STP		T1- T3	3 000 000
		Activité 4.1.4 : acquisition et installation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche technique du matériel ; 				

	de l'administration, des finances et de l'information	du matériel de vidéoconférence	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Factures ; ✓ Matériel disponible 	STP		T2 – T4	10 000 000
Objectif 4.2 : élaborer et rendre opérationnel un plan de renforcement de capacités des parties prenantes au processus ITIE.	Résultat 4.2 : le plan de renforcement des capacités est élaboré avec la participation de toutes les parties prenantes au processus et, sa mise en œuvre contribue de façon efficiente à l'appropriation du contexte des industries extractives et de la nouvelle norme ITIE par les parties prenantes	Activité 4.2.1 : Elaboration du plan de renforcement des capacités des parties prenantes (identification des besoins en formation des parties prenantes, organisation d'une séance de travail de la commission formation pour la définition des objectifs du plan de renforcement des capacités, élaboration du plan de renforcement des capacités par la commission formation, examen et adoption du plan de renforcement des capacités par le comité exécutif)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports atelier d'échanges ; ✓ Etat des besoins identifiés est disponible ; ✓ Rapport commission formation ; ✓ Compte rendu session d'adoption du pu plan de renforcement des capacités ; ✓ Liste des présences ; 	Commissions STP GMP	T4	T1	PM
		Activité 4.2.2 : Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités (élaboration des termes de références des ateliers de renforcement des capacités, identification et sélection des intervenants, organisation des ateliers de renforcement des capacités)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ TDRs des ateliers ; ✓ Rapport des ateliers ; ✓ Liste des participants ; ✓ Coupures de presse ; ✓ Supports audiovisuels des ateliers ; 	STP GMP PAD		T1 – T4	105 300 000
		Activité 4.2.3 : organisation de deux ateliers de sensibilisation sur la propriété réelle au profit des administrations et les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ✓ TDRs de l'atelier ; ✓ Liste des participants ; ✓ Rapport de l'atelier 	GMP		T2	10 000 000
		Activité 4.2.4 : Mise à jour du site web (amélioration du site web de l'ITIE Congo, mise à jour du site web ITIE Congo)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Site web actualisé ; ✓ Liens avec les autres sites web ; ✓ 	STP			PM
Objectif 4.3 :	Résultat 4.3 :	Activité 4.3.1 : Participer aux activités de	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de participants ; 				

renforcer l'expérience des membres du GMP en matière de l'ITIE par la participation aux réunions d'échanges et de formation	les membres du GMP participent aux réunions sous régionales et internationale sur l'ITIE et sur les industries extractives et sur l'ITIE	l'ITIE au niveau international (conseil d'administration international de l'ITIE, activités régionales du secrétariat international, conférences des coordonnateurs pays Afrique, conférence mondiale de l'ITIE, etc.)	✓ Ordre de mission ;	GMP			71 000 000
		Activité 4.3.2 : contribution financière au fonctionnement du secrétariat international de l'ITIE	✓	GMP	T4	T2 – T3	10 000 000
		Activité 4.3.3 : organisation des visites d'imprégnation sur les sites des industries extractives	✓ Nombre de participants ; ✓ Ordre de mission ✓ Rapport de restitution	GMP			12 000 000

AXE STRATEGIQUE 5 : CONSOLIDATION ET PERENNISATION DE L'ITIE AU CONGO

Objectif global : intégrer l'ITIE dans les mécanismes de transparence et de bonne gouvernance économique et sociale du Congo

Résultat attendu : le gouvernement fait de l'ITIE un instrument de bonne gouvernance économique et sociale pour le développement durable du Congo

Objectifs	Résultats	Activités	IOV/SV	Responsable	Période (années)		Coût (FCFA)
					2018	2019	
Objectif 5.1 : contribuer à l'application effective de la loi n°10-2017 portant code relatif à la	Résultat 5.1 : la loi de transparence et de responsabilité dans la gestion de finances publiques est mise en œuvre.	Activité 5.1.1 : plaidoyer auprès du gouvernement et du parlement pour la mise en œuvre effective de la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques	✓ Compte rendu des réunions de travail avec les entités gouvernementales et du parlement ;	GMP			PM
		Activité 5.1.2 : proposition des projets des textes d'application de la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques	✓ Compte réunion de la commission gouvernance ; ✓ Liste des présences ; ✓ Support papier et électronique du projet	GMP		T1 – T4	PM
		Activité 5.1.3 : examen et adoption des projets des textes d'application de la loi de	✓ Compte rendu de la session d'adoption ;	GMP		T1 – T4	PM

transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques		transparence par le comité exécutif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Liste des présences ; ✓ Support papier et électronique du projet de loi 				
		Activité 5.1.4 : proposition d'un projet de loi portant création de la commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compte rendu commission gouvernance ; ✓ Liste des présences ; ✓ Support papier et électronique du projet de loi ; 	GMP		T1- T3	PM
		Activité 5.1.5 : examen et adoption du projet de loi portant création de la commission nationale e transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques par le comité exécutif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compte rendu session d'adoption du projet de loi ; ✓ Liste des présences ; ✓ Support papier et électronique du projet de loi 	GMP		T4	11 500 000
		Activité 5.1.6 : suivi de la mise en œuvre de la loi n°9-2017 sur la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport de suivi de la mise en œuvre de la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques 	GMP	T4	T1-T4	PM
Objectif 5.2 : mettre en œuvre le processus de validation de la République du Congo	Résultat 5.2 : le niveau des progrès accomplis par le Congo et son nouveau statut sont connus	Activité 5.2.1 : collecte des données sur la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Données collectées sur la mise en œuvre des plans d'actions et des recommandations disponibles ; ✓ Fiche de collecte des données disponibles 	STP		T1 – T3	PM
		Activité 5.2.2 : réalisation de la pré-validation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport de pré-validation disponible ; 	GMP		T3	PM
		Activité 5.2.3 : lancement du processus de validation (collecte des données pour le secrétariat international ; validation des données collectées par le GMP ; évaluation par le secrétariat international ; projet du rapport de validation ; examen et adoption des commentaires sur le projet du rapport de validation)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Données collectées par le secrétariat permanent sont disponibles ; ✓ Rapport du projet de validation disponible ; ✓ Rapport sur les commentaires du projet du rapport de validation disponible 	GPM Secrétariat international		T4	PM

AXE STRATEGIQUE 6 : MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES ET TECHNIQUES

Objectif global : disposer des ressources techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des plans d’actions

Résultat attendu : le gouvernement et les partenaires financiers apportent les moyens financiers et techniques nécessaires

Objectifs	Résultats	Activités	IOV/SV	Responsable	Période (année)		Coût (FCFA)
					2018	2019	
Objectif 6.1 : mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d’actions.	Résultat 6.1 : les ressources financières et techniques nécessaires au financement du plan d’actions sont mobilisées.	Activité 6.1.1 : dissémination du plan de travail triennal (2018-2020) auprès des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accusé de réception ; ✓ Courrier départ. 	GMP	T3- T4	T1-T2	PM
		Activité 6.1.2 : plaidoyer auprès des sociétés extractives pour obtenir leur appui à la mobilisation des financements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport des réunions avec les sociétés extractives pour l’obtention de leur appui 	GMP		—————	PM
		Activité 6.1.3 : organisation d’une table ronde des partenaires financiers et techniques ;	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport de la table ronde ; ✓ Liste des participants. 	GMP	T4		2000000
		Activité 6.1.4 : élaboration des termes de références pour les projets à financer par les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ TDRs des projets à financer ; ✓ Compte rendu session d’adoption des TDRs ; ✓ Liste des présences. 	STP		—————	PM
		Activité 6.1.5 : négociation des contrats avec les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat de financement 	GMP		T1 – T2	PM
		Activité 6.1.6 : suivi de la mise en œuvre des contrats de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport 	STP	T3- T4	T1 – T4	PM

III- CONTRAINTES DE CAPACITES ET RISQUES

N°	Contraintes de capacités et risques	Mesures de réduction des risques	Evaluation du risque
1	<p>Le gouvernement ne respecte pas son engagement à mettre en œuvre l'ITIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il ne finance pas le plan d'actions ; - Il ne met pas en œuvre les recommandations des rapports ITIE 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroître le dialogue avec le gouvernement pour lui rappeler son engagement pris au niveau international à mettre en œuvre le processus ITIE sur le plan politique et financier ; ✓ Susciter l'intérêt du gouvernement à participer aux activités de l'ITIE : ✓ veillera à ce que la subvention de l'Etat à l'ITIE soit dans la rubrique des transferts afin qu'elle soit disponible dans les délais requis ; ✓ 	moyen
2	<p>Les membres du GMP ne manifestent plus assez d'intérêts aux réunions du GMP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ils ne traitent pas les dossiers soumis ; - Ils participent de moins en moins aux activités de l'ITIE 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Remplacer les membres absents conformément au règlement intérieur du GMP. ✓ Renforcer le dialogue entre les parties prenantes pour susciter plus d'intérêts à l'ITIE. ✓ Renouveler le GMP conformément aux TDR du GMP 	Moyen
3	<p>La structuration des comités ITIE n'est pas efficiente pour accomplir de manière performante les tâches susceptibles de conduire le pays vers une véritable transparence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les structures de mise en œuvre de l'ITIE en clarifiant leur rôle dans le suivi de la mise en œuvre de recommandation et de la gestion des revenus du secteur extractif ; ✓ Intégrer les parlementaires et les medias dans le GMP pour une bonne appropriation du processus par ces organes. 	Moyen
4	<p>Les partenaires au développement ne participent pas au financement du plan de travail triennal (2018-2020) en vue de financer la production des rapports ITIE, la communication sur le processus ITIE et le</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le comité exécutif doit s'y prendre à temps pour mobiliser les ressources tout en respectant les procédures exigées par les partenaires. 	Elevé

	renforcement des capacités des membres		
5	L'implication des sociétés extractives y compris la SNPC n'est pas suffisante dans le processus ITIE	✓ Engager des actions de lobbying et de plaidoyer en vue de l'implication des hauts responsables des sociétés extractives dans le processus ITIE	Moyen
6	Le gouvernement hésite à appliquer les recommandations relatives à l'amélioration des divulgations des données	✓ Engager un plaidoyer auprès du gouvernement pour expliquer l'intérêt d'asseoir plus de transparence dans ce secteur	élevé
7	Les rapports sont publiés mais ne sont pas diffusés et ne font pas l'objet des débats publics	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un plan de communication et de mobilisation des fonds destinés à la campagne de sensibilisation et d'information sur la mise en œuvre de l'ITIE ; ✓ Mener un plaidoyer auprès des partenaires pour disposer des moyens financiers et techniques ; ✓ Exécuter avec efficacité le plan de communication 	moyen
8	Le gouvernement ne prend pas les textes d'application de la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le comité exécutif doit proposer au ministère des textes d'application et suivre leur mise en œuvre ; ✓ Mener un plaidoyer auprès des autorités gouvernementales pour l'adoption des textes d'application 	moyen
9	Le protocole de la société civile n'est pas respecté par le gouvernement, la société civile pratique l'autocensure	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Engager un dialogue avec le gouvernement et les entités de sécurité pour le respect du protocole de la société civile ; ✓ Garantir la liberté d'expression, de fonctionnement, de participation et d'association de la société civile par la mise en place d'une loi consensuelle relative au fonctionnement des OSC 	Elevé

IV- BUDGET PREVISIONNEL TRIENNAL (2018-2019)

N°	Activités	Éléments budgétaires	Coûts des activités par année			Source de financement	
			2018	2019	Total	Etat	PAD
	AXE N°1 : RENFORCEMENT DE SUIVI DU PROCESSUS ITIE PAR LE GMP						
1	Activité 1.1.1. Elaboration du manuel des procédures de désignation et de renouvellement des membres du GMP	Frais liés à l'organisation logistique des réunions des commissions (pris en compte dans l'activité 1.3.7)			PM		
	Activité 1.1.2. Mise en œuvre de la procédure de désignation et de renouvellement du GMP	Coûts liés à la logistique pour l'organisation des réunions (pris en compte dans l'activité 1.3.6)			PM		
	Activité 1.1.3 : Elaboration des termes de références du GMP	coûts liés à l'organisation logistique des réunions des commissions et du GMP (pris en compte dans l'activité 1.3.7 et 1.3.5)			PM		
	Activité 1.1.4 : fixation des indemnités journalières et d'autres paiements des membres du GMP	coûts liés à l'organisation logistiques des réunions des commissions (pris en compte dans l'activité 1.3.7)			PM		
	Activité 1.1.5 : élaboration et révision du plan de travail biennal (juin 2018-2019)	Coûts liés à l'organisation logistique des réunions de la commission finance et du GMP (pris en compte dans l'activité 1.3.7)			PM		
	Activité 1.1.6 : élaboration du projet du nouveau décret portant réorganisation du cadre juridique et institutionnel de l'ITIE en République du Congo	coûts liés à l'organisation logistiques des réunions des commissions (pris en compte dans l'activité 1.3.7)			PM		

	Activité 1.1.7 : publication du décret portant réorganisation du cadre juridique de l'ITIE	Frais liés à la publication des décrets (non pris en compte dans le budget de l'ITIE)			PM		
8	Activité 1.2.1 : organisation régulière des sessions du GMP conformément aux TDR et règlement intérieur	coûts liés à l'organisation logistique des réunions (collation, presses, autres frais)	5 000 000	5 000 000	10 000 000	Etat	
9	Activité 1.2.2 : tenue régulière des réunions des commissions permanentes du comité exécutif	Coûts liés à l'organisation logistique des réunions (pris en compte dans l'activité 1.3.7)			PM	Etat	
10	Activité 1.2.3 : animation des points focaux	Coûts liés à l'organisation logistique des réunions	1 500 000	1 500 000	3 000 000	Etat	
11	Activité 1.2.4 : prise en charge des indemnités de sessions et autres paiements aux membres du comité exécutif	Indemnités des sessions des membres (18pers x 300.000 x 9 sessions)	48 600 000	48 600 000	97 200 000	Etat	
12	Activité 1.5.5 : prise en charge et fonctionnement du bureau du comité exécutif	Frais généraux	18 000 000	18 000 000	36 000 000	Etat	
13	Activité 1.2.6 : prise en charge et fonctionnement du secrétariat technique permanent (charges du personnel et frais généraux	frais généraux (salaires du personnel, fournitures de bureau et consommables informatiques, loyer, autres services consommés, etc.)	140 000 000	151 000 000	291 000 000	Etat	
14	Activité 1.2.7 : prise en charge et fonctionnement des commissions	frais liés aux travaux des commissions finances	10 000 000	15 000 000	25 000 000	Etat	
15	Activité 1.3.1 : Elaboration d'un cahier de charges de la société civile relatif au protocole de la société civile	Coûts liés à l'organisation logistique (pris en charge dans l'activité 1.3.6)		-	PM	Etat	
16	Activité 1.3.2 : organisation d'un atelier de sensibilisation sur la norme ITIE et le protocole de la société civile	Coûts liés à l'organisation logistique de l'atelier	5 000 000	-	5 000 000		BM

17	Activité 1.3.3 : instauration d'un dialogue avec le gouvernement en vue de garantir la liberté d'expression, de participation, de manifestation et d'actions de la société civile	Frais liés à la tenue des réunions avec les entités ministérielles (pris en compte dans l'activité 1.3.6)					
	Activité 1.3.4 : plaidoyer auprès du gouvernement et des autorités départementales pour la mise en place d'une loi consensuelle portant fonctionnement des organisations de la société civile	Frais liés aux activités de plaidoyer (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat (activité 1.3.6)	-	-	PM	Etat	
18	Activité 1.3.5 : association de la société civile qui ne siège pas au GMP dans la mise en œuvre du processus ITIE à travers les activités de restitution	Frais liés aux activités de restitution des activités du GMP au OSC non membres du GMP	5 000 000	5 000 000	10 000 000	Etat	
TOTAL AXE 1 : RENFORCEMENT DU SUIVI DU PROCESSUS ITIE PAR LE GMP			233 100 000	244 100 000	477 200 000	Etat	
AXE N°2: AMELIORATION DE LA DIVULGATION DES DONNEES							
19	Activité 2.1.1 : publication des informations sur l'environnement juridique et le cadre fiscal	Honoraires administrateur indépendant (pris en compte dans l'activité 2.6.5)			PM		
20	Activité 2.1.2 : description claire du cadre budgétaire, des rôles et des responsabilités des entités gouvernementales clés dans les secteurs minier, pétrolier et gazier.	Honoraires administrateur indépendant (pris en compte dans l'objectif 2.6.5)			PM		
21	Activité 2.1.3 : Amélioration de la définition du nombre de licences minières, pétrolières et gazières octroyées et transférées au cours de l'exercice sous revue	Honoraires administrateur indépendant (pris en compte dans l'activité 2.6.5)			PM		

29	Activité 2.3.3 : plaidoirie à l'endroit du gouvernement pour l'intégration de la taxe maritime dans le champ d'application du rapportage	Frais liés au fonctionnement du bureau exécutif (pris en compte dans les fais généraux du secrétariat technique, activité 1.3.6))			PM		
30	Activité 2.3.4 : intégration dans l'étude de cadrage du prochain rapport ITIE, de l'évaluation complète des transactions entre les entreprises des industries extractives, y compris la SNPC et le gouvernement	Honoraires administrateur indépendant (pris en compte dans l'activité 2.6.5)			PM	Etat	PAD
31	Activité 2.3.5 : examen par le comité exécutif de la possibilité de mettre en œuvre les déclarations ITIE par projet en s'appuyant sur la loi n°10 -2017 du 9 mars 2017 portant code de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques	Frais liés au fonctionnement du comité exécutif (pris en compte dans l'activité 1.3.4)			PM	Etat	
32	Activité 2.3.6 : préparation en temps utile des tableaux des données résumés concernant tous les rapports ITIE	Frais liés à l'organisation logistique des réunions de travail du secrétariat (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat technique)			PM	Etat	
33	Activité 2.4.1 : indication dans les prochains rapports ITIE, de tous les revenus pétroliers, gazier, minier et forestier qui ne figurent pas dans le budget national, ainsi qu'une explication claire et détaillée de leur affectation	Honoraires de l'administrateur indépendant (pris en compte dans l'activité 2.6.5)			PM	Etat	PAD
34	Activité 2.4.2 : évaluation du niveau de matérialité des transferts infranationaux et la divulgation des montants significatifs	Honoraires de l'administrateur indépendant (pris en compte dans l'activité 2.6.5)			PM	Etat	PAD

35	Activité 2.4.3 : intégration dans les prochains rapports ITIE des informations complémentaires sur les revenus des industries extractives réservés à des fins spécifiques	Honoraires de l'administrateur indépendant (pris en compte dans l'activité 2.5.6)				PM	Etat	PAD
36	Activité 2.5.1 : collecte des données sur les activités sociales des entreprises	Honoraires de l'administrateur indépendant (pris en compte dans l'activité 2.6.5)				PM	Etat	PAD
37	Activité 2.5.2 : évaluation et classification des différents types de dépenses sociales obligatoires et leur présentation désagrégée dans les prochains rapports ITIE	honoraires de l'administrateur indépendant (pris en compte dans l'activité 2.6.5)				PM	Etat	PAD
38	Activité 2.5.3 : détermination de toutes les dépenses quasi fiscales engagées par les entreprises d'État du secteur extractif (et leurs filiales) et leur déclaration dans les rapports ITIE	Honoraires de l'administrateur indépendant (pris en compte dans l'activité 2.6.5)				PM	Etat	PAD
39	Activité 2.5.4 : intégration dans les rapports ITIE des chiffres sur l'emploi dans le secteur des industries extractives	Honoraires de l'administrateur indépendant (pris en compte dans l'activité 2.6.5)				PM	Etat	PAD
40	Activité 2.5.5 : intégration dans les rapports ITIE, des informations sur la contribution des entreprises extractives au PIB, aux revenus et aux exportations	Honoraires de l'administrateur indépendant (pris en compte dans l'activité 2.6.5)				PM	Etat	PAD
41	Activité 2.6.1 : élaboration, examen et adoption des termes de référence de l'administrateur indépendant pour chaque rapport	frais liés à l'organisation logistique du groupe de travail en charge de l'élaboration des TDRs (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat technique)				PM	Etat	

42	Activité 2.6.2 : recrutement et/ou reconduction des administrateurs indépendants	coût de l'organisation des activités liées au processus de recrutement (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat technique)				PM	Etat	
43	Activité 2.6.3 : réalisation des études de cadrage (définition du périmètre des entreprises, des différents flux et du seuil de matérialité pour chaque rapport ITIE, proposition des formulaires de déclaration pour chaque rapport ITIE, etc.)	Honoraires administrateur indépendant (pris en compte dans l'activité 2.6.5)				PM	-	PAD
44	Activité 2.6.4 : examen et adoption de l'étude de cadrage pour chaque rapport	coût lié à l'organisation logistique de la session d'adoption par le GMP (pris en compte dans l'activité 1.3.4)				PM	Etat	
45	activité 2.6.5 : élaboration, adoption et publication des rapports ITIE 2016, 2017, 2018, 2019	honoraires de l'administrateur indépendant	80 000 000	40 000 000	160 000 000			PAD
TOTAL AXE 2 : AMELIORATION DE LA DIVULGATION DES DONNEES DU SECTEUR DES INDUSTRIES EXTRACTIVES			80 000 000	40 000 000	160 000 000		Etat	PAD
AXE N°3: AMELIORATION DES RESULTATS ET IMPACT DU PROCESSUS ITIE AU CONGO								
46	Activité 3. 1.1 : révision et adoption du plan de communication	coûts liés à l'organisation logistique des réunions de la commission communication (pris en compte dans l'activité 1.3.7)				PM	Etat	
47	Activité 3.1.2 : mise en œuvre du plan de communication révisé	coût de l'organisation des activités de communication (pris en compte dans les activités 3.2.1 à 3.4.3)	60 000 000	167 000 000	227 000 000		Etat	PAD, sociétés extractives
48	Activité 3.2.1 : traduction des rapports synthèses en langues locales (lingala et kituba)	Honoraires des consultants	4 000 000	2 000 000	6 000 000		Etat	
49	Activité 3.2.2 : impression des rapports et des synthèses en français et en langues locales	Coûts liés à l'impression et la duplication des rapports (services d'imprimerie)	5 000 000	5 000 000	10 000 000		Etat	Sociétés extractives

50	Activité 3.2.3 : mise en ligne des rapports ITIE sur le site web de l'ITIE Congo et de ceux des parties prenantes (société civile, entreprises extractives) et insertion des rapports synthèses dans les journaux de la presse écrite locale,	Frais liés au fonctionnement du site web (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat technique)				PM	Etat	
51	Activité 3.2.4 : organisation d'une conférence de presse lors de la publication officielle de chaque rapport ITIE	- Frais liés l'organisation logistique des conférences de presse	2 000 000	1 000 000	3 000 000		Etat	
52	Activité 3.2.5 : dissémination des rapports ITIE dans toutes les administrations publiques, dans tous les départements du pays et aux universités et dans les principales bibliothèques de la place	Frais liés à l'expédition des courriers (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat technique)				PM	Etat	
53	Activité 3.3.1 : plaidoyer auprès du ministère des finances pour une production régulière des rapports trimestriels d'audit KPMG	- Coûts de l'organisation logistique des activités de sensibilisation, de communication et des conférences débats publics				PM	Etat	PAD
54	Activité 3.3.2 : suivi de la divulgation des rapports KPMG	- Coûts liés à l'organisation logistique des émissions				PM	Etat	
55	Activité 3.3.3 : publication des rapports KPMG sur le site web ITIE Congo	frais liés l'activité du comité exécutif (pris en compte dans l'activité 1.3.4)				PM	Etat	
56	Activité 3.4.1 : actualisation du plan relatif à la politique de données ouvertes	frais liés au fonctionnement du secrétariat permanent (pris en compte dans l'activité 1.3.6)				PM		
57	Activité 3.4.2 : examen et adoption du plan relatif à la politique de données ouvertes par le comité exécutif	frais liés à l'animation du site web ITIE Congo (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat)				PM	Etat	

58	Activité 3.4.3 : mise en œuvre du plan relatif à la politique de données ouvertes	frais liés à l'organisation logistique (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat technique)				PM	Etat	
59	Activité 3.4.4 : suivi et évaluation périodique de la mise en œuvre du plan relatif à la politique de données ouvertes	Coûts liés à l'organisation logistique (pris en compte dans les frais généraux liés à l'organisation des réunions du GMP)				PM		
60	Activité 3.5.1 : Conception et édition des outils de communication (dépliants, affiches, gadgets, etc.) sur l'ITIE, conception et réalisation des spots publicitaires ; édition trimestriel du bulletin d'information sur l'ITIE (newsletter)	frais liés à l'organisation logistique (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat technique)	8 000 000	20 000 000	28 000 000		Etat	
61	Activité 3.5.2 : Implication des OSC à la communication (élaboration des TDRs de recrutement des OSC en charge de relai de la communication, appels d'offres à l'endroit des OSC pour les projets de communication sur l'ITIE, sélection des projets et recrutement des OSC en charge de la communication, mise en œuvre des projets de communication des OSC sur l'ITIE)	Coûts liés à l'implication des OSC dans les activités de communication de l'ITIE (élaboration TDRs de recrutement des OSC, processus de recrutement, activités de communication) (pris en compte dans l'activité 3.1.2)				PM	Etat	
62	Activité 3.5.3 : suivi par le comité exécutif de la mise en œuvre des projets de communication des OSC sur l'ITIE	frais liés à l'organisation des réunions de suivi et d'évaluation (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat technique)	0	0		PM		
64	Activité 3.5.4 : publication sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, etc.) de l'actualité de l'ITIE	Frais liés aux activités du suivi par le comité exécutif (pris en compte dans l'activité 3,4)				PM	Etat	
65	Activité 3.6.1 : suivi et évaluation de la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE	Frais liés à la connexion internet (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat)				PM	Etat	

66	Activité 3.6.2 : Production des rapports annuels d'avancement 2017, 2018 et 2019	Frais liés aux travaux d'élaboration (pris en compte dans l'activité du secrétariat technique permanent)				PM	Etat	
67	Activité 3.7.1 : réalisation d'une étude d'évaluation de l'impact de l'ITIE sur la gestion du secteur des industries extractives	- Honoraires du consultant		25 000 000		25 000 000	Etat	
TOTAL AXE 3 : RESULTATS ET IMPACT DU PROCESSUS ITIE AU CONGO			79 000 000	220 000 000		299 000 000	Etat	PAD
AXE N°4: RENFORCEMENT DES CAPACITES								
69	Activité 4.1.1 : formation du personnel en technique de gestion administrative et financière, à la gestion sur informatique	- Coûts liés à l'organisation de la logistique	1 000 000	1 000 000		2 000 000	Etat	
70	Activité 4.1.2 : atelier de formation du personnel du secrétariat sur la norme ITIE et les défis de la mise en œuvre efficiente du plan de travail.	- Coûts liés à l'organisation logistique	1 000 000	1 000 000		2 000 000	Etat	
71	Activité 4.1.3 : acquisition d'un logiciel de gestion comptable	- Coûts liés à la mise en place du logiciel (factures, honoraires du consultant)	3 000 000			3 000 000	Etat	
72	Activité 4.1.4 : acquisition et installation du matériel de vidéoconférence	- (Bons de commande, bon de livraison, honoraires consultant)		10 000 000		10 000 000		PAD

74	Activité 4.2.1 : Elaboration du plan de renforcement des capacités des parties prenantes (organisation d'un atelier d'échanges pour l'identification des besoins en formation des parties prenantes, organisation d'une séance de travail de la commission formation pour la définition des objectifs du plan de renforcement des capacités, élaboration du plan de renforcement des capacités par la commission formation, examen et adoption du plan de renforcement des capacités par le comité exécutif)	- Coûts liés à l'organisation de la logistique (pris en compte dans le fonctionnement des commissions et l'organisation des sessions du comité exécutif)				PM	Etat	
75	Activité 4.2.2 : Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités (élaboration des termes de références des ateliers de renforcement des capacités, identification et sélection des intervenants, organisation des ateliers de renforcement des capacités)	- coûts liés à l'organisation logistique des ateliers	24 400 000	80 900 000	105 300 000		Etat	PAD
76	Activité 4.2.4 : organisation de deux ateliers de sensibilisation sur la propriété réelle à l'intension des administrations et les entreprises.	- Coûts liés à l'organisation des ateliers	5 000 000	5 000 000	10 000 000		Etat	
77	Activité 4.2.5 : Mise à jour du site web (amélioration du site web de l'ITIE Congo, mise à jour du site web ITIE Congo)	- Coûts des services consommés (pris en compte dans les fris généraux du secrétariat)				PM	Etat	

79	Activité 4.3.1 : Participer aux activités de l'ITIE au niveau international (conseil d'administration international de l'ITIE, activités régionales du secrétariat international, conférences des coordonnateurs pays Afrique, conférence mondiale de l'ITIE, etc.)	- Coûts liés aux transports, hébergement, frais de mission, etc.	30 000 000	41 000 000	71 000 000	Etat	
80	Activité 4.3.2 : contribution financière au fonctionnement du secrétariat international de l'ITIE	- Pièces comptables de transfert,	5 000 000	5 000 000	10 000 000	Etat	
81	Activité 4.3.3 : organisation des visites d'imprégnation sur les sites des industries extractives	- Coûts liés aux déplacements, hébergements, nutrition de la délégation		12 000 000	12 000 000	Etat	Sociétés extractives
TOTAL AXE 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES			69 400 000	155 900 000	225 300 000		
AXE N°5: CONSOLIDATION ET PERENNISATION DU PROCESSUS ITIE AU CONGO							
82	Activité 5.1.1 : plaidoyer auprès du gouvernement et du parlement pour la mise en œuvre effective de la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques	- Coûts liés à l'organisation logistique des réunions de travail avec les entités gouvernementales et parlementaires			PM	Etat	
83	Activité 5.1.2 : proposition des projets des textes d'application de la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques	-Coûts liés à l'organisation logistique des réunions des commissions (pris en compte dans le fonctionnement des commissions)			PM	Etat	
84	Activité 5.1.3 : examen et adoption des projets des textes d'application par le comité exécutif	-Coûts liés à l'organisation logistique des réunions du comité exécutif (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat)			PM	Etat	

85	Activité 5.1.4 : proposition d'un projet de loi portant création de la commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques	-Coûts liés à l'organisation logistique des travaux des commissions (pris en compte dans les frais généraux des commissions)				PM	Etat	
86	Activité 5.1.5 : examen et adoption du projet de loi portant création de la commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques par le comité exécutif	- Coûts liés à l'organisation logistique des sessions du comité exécutif (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat)	1 500 000	10 000 000	11 500 000		Etat	
87	Activité 5.1.6 : suivi de la mise en œuvre de la loi n°9-2017 sur la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques	-Coûts liés à la collecte des informations, frais divers (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat)				PM	Etat	
88	Activité 5.2.1 : collecte des données sur la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo	Coûts liés à la collecte des informations (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat)				PM	Etat	
89	Activité 5.2.2 : réalisation de la pré-validation	Coûts liés à l'organisation logistique des réunions des commissions, du secrétariat et du comité exécutif (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat)				PM	Etat	
90	Activité 5.2.3 : lancement du processus de validation (collecte des données pour le secrétariat international ; validation des données collectées par le GMP ; évaluation par le secrétariat international ; projet du rapport de validation ; examen et adoption des commentaires sur le projet du rapport de validation)	-coûts liés à l'organisation logiste des activités de la validation (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat technique)				PM	Etat	

TOTAL AXE 5 : CONSOLIDATION ET PERENNISATION DU PROCESSUS ITIE AU CONGO		1 500 000	10 500 000	11 500 000		
AXE N°6: MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES						
91	Activité 6.1.1 : dissémination du plan d'actions auprès des partenaires	- Frais liés à la dissémination du plan d'action (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat technique)			PM	Etat
92	Activité 6.1.2 : plaidoyer auprès des sociétés extractives pour obtenir leur appui à la mobilisation des financements	- Frais liés à l'organisation logistique des rencontres avec les potentiels partenaires, frais divers (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat technique)			PM	Etat
93	Activité 6.1.3 : organisation d'une table ronde des partenaires financiers et techniques ;	- coûts liés à l'organisation logistique de la table ronde (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat technique)	2 000 000		2 000 000	Etat
94	Activité 6.1.4 : élaboration des termes de références pour les projets à financer par les partenaires	- coûts liés à l'organisation logistique des réunions des commissions (pris en compte dans les frais généraux des commissions)			PM	Etat
95	Activité 6.1.5 : négociation des contrats avec les partenaires	- coûts liés à l'organisation logistique des rencontres avec les partenaires (pris en compte dans les frais généraux du secrétariat technique)			PM	Etat
96	Activité 6.1.6 : suivi de la mise en œuvre des contrats de financement	- frais liés à la collecte des informations sur la mise en œuvre des contrats de financement (prise en compte dans les frais généraux du secrétariat)			PM	Etat
TOTAL AXE 6 : MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES ET TECHNIQUES		2 000 000	0	2 000 000	Etat	
Total (Axes 1+2+3+4+5+6)		465 000 000	670 000 000	1 135 000 000		

V- PLAN DE FINANCEMENT DU PLAN DE TRAVAIL

	Année		Total	Pourcentage	
	2018	2019		2018	2019
Ressources prévisionnelles (FCFA)	465 000 000	670 000 000	1 135 000 000	100%	100%
Financement de l'Etat	350 000 000	500 000 000	850 000 000	75%	75%
solde de subvention exercice 2017	0		0		
subvention prévisionnelle de fonctionnement budgétisée	350 000 000	500 000 000	850 000 000		
Financement des partenaires au développement	115 000 000	170 000 000	285 000 000	25%	25%
Banque mondiale	115 000 000	170 000 000	285 000 000		
BAD			0		
Union européenne			0		
Autres			0		
Dépenses prévisionnelles (FCFA)	465 000 000	670 000 000	1 135 000 000		
axe 1: renforcement du suivi du processus ITIE par le GMP	233 100 000	244 100 000	477 200 000	50%	36%
axe 2: amélioration de la divulgation des données	80 000 000	40 000 000	120 000 000	17%	6%
axe 3: amélioration des résultats et impact de l'ITIE au Congo	79 000 000	220 000 000	299 000 000	17%	33%
axe 4: renforcement des capacités	69 400 000	155 900 000	225 300 000	15%	23%
axe 5: consolidation et pérennisation du processus ITIE au Congo	1 500 000	10 000 000	11 500 000	0%	1%
axe 6: mobilisation des ressources financières	2 000 000	0	2 000 000	0%	0%
Ecart annuel	0	0	0		
Ecart cumulés	0	0	0		